

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.

ABONNEMENT.

A QUEBEC:
12 mois, 10s.
6 " 5s.
3 " 2s-6d.
payable d'avance.

L'ORDRE SOCIAL.

ABONNEMENT.

A LA CAMPAGNE:
12 mois, 7s-6d.
outre les frais de
Poste.
payable d'avance.

JOURNAL POLITIQUE, LITTÉRAIRE, INDUSTRIEL, AGRICOLE ET DE TEMPERANCE.

C'est la Presse catholique qui est appelée à propager les seules doctrines religieuses et politiques qui sauveront le monde.—*Ryancy*

BUREAU DE REDACTION,
No. 5, Rue des Jardins. }

QUEBEC, JEUDI, 16 MAI, 1850.

{ BUREAU DE REDACTION,
No. 5, Rue des Jardins.

Sommaire des Matières contenues dans ce numéro.

Littérature.— Le lendemain de la victoire (suite.)
— Bulletin scientifique.— **Droits Politiques.**—
Notions sur l'origine, constitution et forme des
gouvernements, (Suite et fin.)— **Collabora-**
tion.— *L'Avenir* jugé par Mallebranche sur
les Essais de Montaigne.— **Chronique Politi-**
que.— **Nouvelles Locales.**— **Faits divers, &c.**

LITTÉRATURE

LE LENDEMAIN

de la
VICTOIRE.

(La scène se passe en Europe.)

IV.

Au premier étage.

(Suite.)

GRIFFARD, montrant le comte.

Le voilà, le brigand !

REQUIN.

Voilà celui qui s'est baigné en juin dans le sang
de nos frères !

SIMPLET, ivre.

Vieille canaille ! Avoir une cave comme il en a
une, et boire encore le sang du peuple !

FURON.

Voyez comme c'est logé ! Rien que dans cette
chambre, il y en a pour plus de dix mille francs.
Avec ça, on nourrirait dix familles. Ah ! gredin !
(Il brise un meuble avec la crosse de son fusil.)

REQUIN.

A mort les aristocrates !

RHETO.

Mes amis ! mes amis ! écoutez votre chef...

SIMPLET.

Notre chef ? Il n'y a pas de chef. Je ne reconnais
que Jésus-Christ, moi.

UN AUTRE, à Rheto.

Ne fais pas ton fier, chef ! Laisse le peuple punir
les aristocrates.

GUYOT, bas.

Commandant, ça va chauffer ; prends garde de
te compromettre. Je vois ici des hommes du *Ven-*
geur.

RHETO.

Je ne puis te laisser assassiner ce vieillard.

GUYOT.

Si on le tue, c'est un malheur, ne t'en mêle pas.
Retourne à la barricade.

RHETO.

Mais je l'ai connu autrefois... (Élevant la voix.)
Mes amis...

GUYOT, bas avec énergie.

Malheureux, tais-toi !

REQUIN.

Oui, citoyens, ce vieux scélérat donnait à tous
les propriétaires du quartier le conseil d'empoison-
ner leur vin et d'en faire boire au peuple.... Plu-
sieurs d'entre vous sont peut-être empoisonnés...

PLUSIEURS INSURGÉS.

Vengeons-le, vengeons-nous ; à mort l'aristocra-
te !

SIMPLET.

Monstre !

(Il met M. de Lavaur en joue.)

RHETO, pâle et terrifié.

Vous tirerez sur moi... Mes amis... peuple géné-
reux... grand peuple... émanation de la divinité... le
monde a les yeux sur nous... Écoutez la voix de la
raison.

SIMPLET.

Ah oui ! tu veux que le peuple entende raison....
connu ! Oblique à gauche, ou je te crache du
plomb.

RHETO.

Citoyens, un seul mot, écoutez-moi...

GRIFFARD prend Rheto au collet, le secoue vi-
vement et l'écarte avec mépris.

Assez de blagues ! Ceux qui s'opposent à la jus-
tice du peuple sont des traîtres. Si tu dis une paro-
le de plus, je te fais arrêter et juger aussi.

GUYOT, à Rheto.

Commandant, nous ne sommes pas en force ici ;
laissons faire. Allons, viens. C'est un malheur,
mais ça aura son avantage.

(Il l'entraîne.)

FURON, dans la foule.

Feu !

(Plusieurs coups de fusil partent à la fois. M. et Mme de
Lavaur tombent. Rheto se retourne, jette un cri et se
sauve. Au même moment, une vive fusillade éclate
dans la rue. On entend crier aux armes. La plupart
des insurgés se retirent en courant.)

GRIFFARD.

Tiens, on a tué aussi la vieille.

FURON, ouvrant le secrétaire.

Vois donc, Requin, ils doivent avoir des mon-
tres.

REQUIN, dépouillant les cadavres.

Et une belle chaîne. Dis donc, Griffard, le vieux
parle encore.

GRIFFARD.

Que dit-il ?

LE COMTE.

Mou Dieu, je remets mon âme entre vos mains.
(Il meurt.)

GRIFFARD.

C'est un jésuite.

FURON.

Je ne trouve rien dans ce secrétaire.

GRIFFARD, il examine le secrétaire et pousse un ressort. Un tiroir s'ouvre.

Tiens, c'était bien difficile ! Si tu ne sais pas travailler, dis-le ; je te ferai donner une position politique.

FURON.

Des philipes, des hercules ; un joli magot !

SIMPLET, qui s'est occupé à ranger les deux cadavres, regarde avec étonnement Griffard, Furon, Requin et leurs compagnons.

Eh bien ! qu'est-ce que vous faites donc là, vous autres ?

REQUIN.

Parbleu ! nous volons.

SIMPLET.

Comment, vous volez ?

GRIFFARD.

C'est-à-dire nous mettons en sûreté les biens des ennemis de la patrie pour les distribuer suivant la loi de la fraternité et de l'égalité. Tu auras ta part.

SIMPLET.

Je n'en veux pas.

GRIFFARD.

Eh bien ! nous la garderons.

SIMPLET.

Vous êtes des voleurs !

GRIFFARD.

Autrefois peut-être ; mais maintenant tout est à tous.

SIMPLET.

Vous êtes des filous, vous déshonorez la victoire du peuple. Je vais vous faire arrêter.

REQUIN.

Qu'est-ce que c'est que cet imbécile-là ? Il n'est donc pas des nôtres ?

GRIFFARD.

C'est un jobard que j'ai mal jugé. (à Simplet :) A ça ! tais-toi, et prends garde à toi.

SIMPLET.

Filous ! filous ! galériens ! vous serez fusillés tout à l'heure sur la barricade.

GRIFFARD.

Tu vas être fusillé tout de suite, et ici. (Il décharge sur lui son pistolet.) Décorez-le de pièces à conviction.

GUYOT ET QUELQUES HOMMES.

Qu'y a-t-il ?

GRIFFARD.

Un misérable qui déshonorait la victoire du peuple. Il faut le placer dans la rue, avec un écriteau sur laquelle on lira : *Voleur*.

GUYOT.

Non ! ça nous fera deux cadavres ; nous n'en avons pas dans ce quartier-ci. (Il s'approche.) C'est Simplet ! Pauvre garçon ! Avant de le juger, vous auriez dû prendre au moins l'avis du chef de la barricade.

GRIFFARD.

Nous ne connaissons pas ton chef. Notre chef, à nous c'est le Vengeur.

GUYOT.

C'est différent. (A part.) Je m'en doutais. SIMPLET, bas à Guyot, qui le charge sur les épaules d'un insurgé.

Fais attention, je suis encore un peu vivant.

(On emporte les cadavres.)

GRIFFARD.

Ah ! voilà Labiche ! Quelles nouvelles ?

LABICHE.

Le Vengeur vient d'entrer à l'Hôtel-de-Ville.

La légion qui en défendait les abords est écharpée. Partout où le Vengeur a passé, la désolation règne ; le feu est en plusieurs endroits.

GRIFFARD.

Nous le mettrons tout à l'heure ici. Que partout le sang et la flamme séparent le peuple et les bourgeois ! Ami Labiche, pour cette fois la révolution est faite, nous allons nager en pleine eau. Vive la république démocratique et sociale !

V.

La barricade.

GUYOT.

Allons, secoue-toi, commandant. Tu es pâle et morne, et l'on t'examine. Tu risques de passer pour un apitoyeur.

RHETO.

Je ne puis éloigner l'image de ce malheureux. En tombant, il m'a jeté un regard que je sens tous les jours.

GUYOT.

Il n'a pas plus regardé toi qu'un autre : c'est une idée qu'on se fait. A mon premier mort, j'ai éprouvé cela aussi. On s'y habitue. Cependant je l'avais tué de ma main.

RHETO.

Oui, mais en combattant.

GUYOT.

Sans doute... c'est-à-dire, il avait l'arme au bras et il était en faction au coin d'une rue, sous un verberne. Je lui ai arraché son fusil et je lui ai plongé la baïonnette dans le ventre. Il est tombé en disant : Mes pauvres petites filles ! J'ai entendu ces paroles pendant un mois, jour nuit.

RHETO.

C'est horrible !

GUYOT.

Je ne puis pas dire que ce soit gai ; mais on sait qu'on a servi la bonne cause... et ça s'efface en entendant d'autres. Ce n'est pas encore là ce que je trouve de terrible dans les révolutions : le mauvais moment, c'est quand on a fait son affaire, qu'on a triomphé, qu'on s'est acquis un petit bien-être : on voudrait rester tranquille, pas moyen ! Personne n'est content. Les ambitieux et les intrigans vous attaquent de tous les côtés. On voit des gredins qui n'ont pas paru au feu s'emparer tranquillement des meilleures places, et, ce qui est plus vexant, des réactionnaires avoués s'attaquer aux patriotes et finir par les dégommer. Voilà ce qui m'est arrivé en 1848. Un brigand de royaliste s'est fait nommer représentant à ma place dans le département où j'avais proclamé la république. Si nous réussissons cette fois, comme je l'espère, souviens-toi que je veux être renvoyé là. Je suis doux, mais je te réponds de les mettre au pas. Le pouvoir ne nous échappera plus.

RHETO.

Que de sang va couler !

GUYOT.

Tu songes encore à ce vieux ?

RHETO.

Oui.

GUYOT.

Sois tranquille, les affaires te distrairont ; car, avec ton talent, tu ne peux manquer de jouer un grand rôle.

RHETO.

Guyot, tu es mon plus ancien ami, et je puis t'ouvrir mon cœur. Je t'avoue que l'avenir m'épouvante. J'ai envie de me retirer.

Où ?...

GUYOT.

RHETO.

Je ne sais. En Angleterre, en Amérique, loin de ces scènes de sang dont je n'avais pas prévu l'horreur.

GUYOT.

Quelle bêtise ! Je te dis que dans huit jours tu n'y songeras plus. Si tu t'en allais (d'abord ça pourrait bien n'être pas facile), tu regretterais de ne pouvoir plus travailler à la régénération du monde. Tu voudrais revenir, mais tu serais dépassé ; on t'appellerait déserteur, et on pourrait bien te faire sortir par la fenêtre à Capet. Tu verras les exilés, quand ils vont rentrer, la mine qu'on leur fera et qu'ils feront. Reste. Ce bruit, ces tumultes, ces batailles, ces conspirations, ces revers et ces triomphes, eh bien ! vrai, à la fin, ça amuse.

RHETO.

J'ai peine à le croire.

GUYOT.

Je ne l'aurais pas cru moi-même ; mais bah ! c'est encore une belle pièce, même pour les comparaisons, à plus forte raison pour les premiers sujets comme toi, mon vieux camarade. Et, à ce propos, il faut que je te donne un avis : prends garde au Vengeur : il pourrait bien nous enfoncer tons.

RHETO.

Je sais qu'il est très redoutable. Le connais-tu ?

GUYOT.

Je le connais comme tout le monde, c'est à dire fort peu. On ignore d'où il vient et ce qu'il veut : mais je te le donne pour un particulier résolu, et joliment servi par les siens. Ce sont des gens prêts à tout, dont on ne connaît pas le nombre. Ils lui obéissent sans broncher et lui font une popularité effrayante, comme son courage. Je l'ai vu ce matin rue Antoine..... Sacristi ! quel lupin !

RHETO.

Est-il socialiste ?

GUYOT.

Ah ! il s'en moque bien. Il est féroce, voilà son système. Ce sont ses hommes qui ont tué le vieux tout à l'heure. Son plan est de pousser les choses à l'extrémité. Pour le moment, c'est bien ; mais, plus tard, il pourra devenir très gênant.

RHETO.

Que de sang, que de sang va couler !

GUYOT.

Que veux-tu ? On ne fait point d'omelette sans casser les œufs. Puisque les privilégiés n'ont pas voulu donner une part de leur bonheur aux déshérités de ce monde, c'est à ces derniers d'établir par la force le règne de la fraternité et de la justice.

RHETO.

L'entreprise est grande et le succès doit être.

GUYOT.

Allons, voyons, tu faiblis. Étouffe les incertitudes ; crains surtout de les manifester. Tu te ferais accuser de modérantisme, et ton histoire finirait très bêtement. Tu es trop engagé pour reculer. Il faut aller jusqu'au bout, sans prendre garde aux accidents. Quand on livre une bataille, est-ce qu'on s'occupe du champ que l'on foule et des amis ou des ennemis qui tombent ? L'honneur est de marcher au but, et la moralité est de l'atteindre. Il n'y a de coupables que les vaincus, de criminels que les fuyards. Voilà ma philosophie ; elle est bonne, et c'est toi qui me l'as enseignée.

UN MESSAGER, à cheval.

Citoyens, victoire ! Le pouvoir est renversé. Les ministres sont tués, prisonniers ou en fuite ; toute la garnison fraternise avec le peuple ; il n'y a plus de résistance nulle part. On nomme un gouvernement provisoire qui aura toute votre confiance. Le rouge est la couleur nationale. Gardez vos armes.

(Il part. Cris, clameurs. Plusieurs drapeaux rouges paraissent aux fenêtres.)

GUYOT.

Vois les bourgeois, comme ils s'exécutent. Ce sera la même chose dans le pays tout entier. La république sociale n'aura besoin que du télégraphe.

RHETO.

Nous ferons bien, je crois, d'aller à l'Hôtel-de-Ville.

GUYOT.

Sans doute. C'est cette nuit qu'on attrapera les bons morceaux... Ne me laisse pas flouer ma préfecture. (Bruit) Qu'est-ce que c'est que cela ? On porte quelqu'un en triomphe.

RHETO.

Oui, et une tête coupée au bout d'une pique.

GUYOT.

Décidément, ça chauffe, et on ne plaisante plus.

VOIX DANS LE FOULE.

Vive Galuchet !

RHETO.

Galuchet ?

GUYOT.

Il paraît que c'est le triomphateur.

VI.

(Entre Galuchet, porté sur un fauteuil par quatre hommes du peuple. Des épaulettes d'officier-général et plusieurs décorations sont attachées à sa blouse en guenilles. Il est couronné de feuilles de chêne, et il tient à la main une belle épée. Derrière lui, un homme de haute taille, à figure sinistre, porte au bout d'une pique une tête de vieillard. La foule armée traîne dans ses rangs des gardes nationaux prisonniers. Ça et là flottent sur les balonnets les étendards accoutumés de la guerre civile. Le cortège s'arrête ; les tambours qui le précèdent font un roulement. Galuchet se lève et prend la parole.)

GALUCHET.

Citoyens, si vous voulez savoir la chose, la voici : Je suis Galuchet, natif de la Bourbe, débitant d'allumettes chimiques sans garantie du gouvernement, fils d'une mère quelconque, père inconnu. Donc, voyant que la patrie appelait ses enfants, j'ai emprunté chez l'armurier du coin un fusil de chasse pour voir à descendre aussi quelques aristos et autres moineaux voleurs. (Rires) Une, deux, me voilà derrière la barricade avec mon fusil à deux coups, bien chargé. La troupe paraît. On lui envoie des baisers. Vive la ligne ! Ça ne prend qu'à mourir. La ligne reste l'arme au bras ; pas la moindre croûte en l'air. Alors, que nous disons, lâchons-lui des dragées. Pan, pif, paf ! Il en tombe deux ou trois ; les autres courent sur nous, et à leur tête un vieux général tout doré. On recule ; mais un moment ! J'étais dans un petit coin, derrière les pavés, auprès d'une petite ouverture qui laissait passer mon œil et mon fusil. Le général vient se poser là tout juste. Il veut parler, moi qui n'aime pas les discours, je me fatigue et je lui tire mon premier coup. Ça lui pique la jambe, et ça lui coupe la parole. Il se couche sur le pavé et crie : *En avant !* Non, que je dis, l'ancien, en arrière ! et

je lui plonge une autre prune dans la rate. *Mi ni*, l'enfant de Paris est vainqueur du vieux crâne. Les soldats se précipite. On les reçoit un peu bien. Le Vengeur était là ; il avait pris ses mesures. Feu de toutes les fenêtres, feu de toutes les portes, feu de tous les toits et de toutes les caves. Les coups de fusil parlaient de dessous les pavés et semblaient pleuvoir du ciel. Ah ! mes amours ! le joli coup d'œil ! Nos frères de l'armée, réduits des trois quarts, demandent à faire des réflexions et s'esquivent. Le Vengeur fait tuer ceux qui vivent encore par humanité, et pour qu'ils ne recommencent pas... C'est son genre. Ensuite il monte sur la barricade, il m'appelle ; on présente les armes, on bat le tambour, et il m'embrasse.—Galuchet, me dit-il, quel âge as-tu ?—Dix-neuf ans.—Tu as bien mérité de la patrie, et elle te récompensera, foi de Vengeur. En attendant, puisque c'est toi qui as tué le général, et je te le donne. Promène-toi dans Paris, et raconte partout toi-même la victoire de l'enfant du peuple.

CRIS DANS LA FOULE.

Vive Galuchet ! Vive le Vengeur ! A mort les aristos !

GALUCHET.

Si vous doutez de ce que je vous dis, citoyens, voici les épaulettes du général, voici ses décorations, voici sa ceinture d'or, voici son épée...

RHETO, à part.

L'épée qui a brillé dans vingt batailles !

GALUCHET.

Et voilà sa tête. N'est-ce pas, l'ancien, que je te dis la vérité ?

(L'homme qui porte la tête l'incline devant Galuchet. Rires et hurras.)

GUYOT, à Rheto.

Ce galoppin-là n'a pas les nerfs si sensibles que nous.

RHETO.

C'est horrible !

GUYOT.

Ne te fais pas remarquer.

GRIFFARD.

Citoyens, au nom des défenseurs de cette barricade, je demande que le jeune et héroïque Galuchet veuille bien donner l'accolade fraternelle à notre chef, le citoyen Rheto, dont vous connaissez tous le patriotisme et les talents.

GUYOT.

Bravo ! vive Galuchet ! vive Rheto ! Tambour, un roulement. Portez armes ! présentez armes !

GALUCHET, regardant Rheto.

Tiens ! la bonne farce ! c'est mon aristo de rédacteur en chef. Tu vas passer au second plan, bagueur ! (Il descend de son fauteuil, et Rheto l'embrasse. Applaudissemens.)

GALUCHET.

Citoyens, pour finir la séance, je vous prierai de vouloir bien entendre un refrain patriotique et divertissant de mon honorable ami Bernabé Chenu, pour lequel je solliciterai vos suffrages aux prochaines élections. Ce n'est pas long mais c'est du chenu. En avant Bernabé !

BARNABÉ CHENU.

Citoyens, c'est sur l'air de Lariffa. Excusez si ma voix est un peu fatiguée. (Montrant son fusil.) J'ai joué de la clarinette, et ça essouffle. Hum ! hum !

L'aimable Galuchet
Fait l'aimable projet

De s'réguler tantôt
De têtes d'aristos.

Lariffa.

Riches et calotins,
Ignobles Malthusiens,
Cessez tous vos forfaits,
Ou gare Galuchet !

Lariffa.

Galuchet et l'Vengeur
Vous front, ô exploitteurs !
Passer, pour notre bonheur,
Un très mauvais quart d'heure.

Lariffa.

GUYOT.

Bravo ! bravo ! (Bas à Rheto.) Vive l'Hôtel-de-Ville !

GRIFFARD, bas à Furon,

Nous n'avons plus rien à faire ici. Vite à la Banque !

(A continuer.)

SCIENCE.

Académie des sciences.

Depuis que le décès de "l'immortelle" république romaine a fait des loisirs à M. Charles-Lucien Bonaparte, prince de Canino, cet homme illustre a repris le cours de ses études, et il a profité de son séjour à Leyde pour passer en revue, avec la riche collection du musée de cette ville, toute la classe des oiseaux, car le citoyen Bonaparte est un ornithologiste distingué et laborieux, qui, grâce à ses découvertes, ou plutôt à une appréciation systématique des principes constitutifs du genre et de l'espèce, a porté de cinq à sept mille le nombre des divisions spécifiques dans la grande famille des oiseaux. M. Lucien Bonaparte adresse à l'Académie un travail composé de notes qu'il a recueillies depuis un grand nombre d'années, et qu'il se fait, dit-il, "un plaisir de pouvoir donner à la France, comme un tribut d'un de ses fils les plus dévoués." Ce travail a pour objet la grande famille des perroquets, que nous aurons, grâce à ce savant homme, le bonheur de connaître d'une manière un peu plus intime. Cet avantage, nous ne l'aurions probablement pas si l'illustre ornithologiste n'eût été interrompu par l'indiscrétion de nos guerriers, dans le rôle politique qui absorbait son temps sous la feue république immortelle que vous savez, d'où il résulte que notre expédition dans ces parages a tout au moins ce très bon côté. Mais chassé des rives du Tibre, la dite république s'est réfugiée, M. de Canino aidant, sur la queue d'un superbe perroquet rouge, ou, pour être plus exact, d'un paradisier, que M. le prince a baptisé du nom de *Diphylodes respublica*. On ne s'attendait guère, à la vérité, à voir la République en ceci ; et l'ingénieux nomenclateur aurait bien du nous dire quel rapports d'analogie existent entre la République et son oiseau. Il s'est bien donné la peine, à propos de genres et de sous-genres, d'exprimer son extrême aversion pour le *juste-milieu*, allusion fine qui ne peut que causer un chagrin infini aux partisans de cette politique. A propos de nomenclature, je me permettrai ainsi de signaler les charmes de certaine dénominations, et particulièrement des noms propres latinisés. Que dites-vous du genre *Geoffroyus* ? C'est sans doute pour abrégé que M. de Canino ne propose pas le *Psittacus Geoffroy-Saint-Hilaire-us*.

—M. Gaudin adresse une note sur les microscopes usuels qu'ils a inventés et dont il tient fabrique. Ces petits instruments, dont les plus complets ne coûtent que 5 francs, sont des globules de verre ou de cristal de roche fondus, dont le champ est à la vérité très étroit, mais qui sont fort propres à étudier une foule d'objets qu'ils grossissent dans le rapport variables de 50 à 400 diamètres. Un chercheur ordinaire peut donc y être vu de la grosseur d'une forte plume. Parmi les applications communes et faciles de ce petit instrument, M. Gaudin signale l'examen des substances, pulvérulentes du commerce. Par exemple, il n'est pas rare que les farines de blé soient altérées par le mélange de diverses substances, mais particulièrement par celui de la féculé de pommes de terre. Eh bien, en délayant un peu de farine dans l'eau et en plaçant gros comme une petite tête d'épingle entre les lames de verre du microscope, on distingue immédiatement les fécules frauduleuses à la forme et à la grosseur de leurs grains. On peut ainsi reconnaître un seul millième de féculé de pomme de terre dans une farine de froment ou toute autre substance pulvérulente. Dans du lycopode qu'on croyait d'une partie parfaite, M. Gaudin a découvert jusqu'à 50 pour cent de féculé. Dans des tissus qu'on soumet à l'épreuve, le petit microscope fait aisément distinguer le coton du fil de chanvre ou de soie. Le lycopode, dont les granules sont d'un diamètre assez constant, compris entre quatre ou cinq centième de millimètres, étant mêlé à de la laine, la comparaison faite au microscope permet d'évaluer facilement son degré de finesse. En un mot, l'examen microscopique, au moyen de ce petit instrument, remplacera, dans bien des cas, avec avantage l'emploi des procédés chimiques, qui, moins simples en eux mêmes, exigent d'ailleurs, en général, des mains savantes et exercées.

DROITS POLITIQUES.

(Suite et fin.)

Indépendance des Membres de l'Assemblée Législative.

53.—Pour empêcher l'exécutif d'employer son patronage à la corruption des représentants du peuple par l'appas des emplois lucratifs, tout représentant du peuple qui accepte une place de profit sous le gouvernement, quelque petit que soit le salaire qu'il retire de cette place, perd son siège ; et pour redevenir représentant du peuple, il est obligé de se présenter de nouveau aux suffrages de ses constituants.

Par ce moyen on met un fort obstacle à la corruption, mais nous croyons que pour prévenir efficacement toute possibilité de corruption, la loi devrait ordonner que tout représentant du peuple pendant la durée du parlement pour lequel il a été élu pendant les deux années qui suivent, ne pourra être nommé à aucune charge ou emploi de profit sous le gouvernement ; sauf excepté toujours l'office de conseiller exécutif ou législatif.

Des Elections, des Qualifications des Electeurs.

54.—Le statut 12, Victoria, chapitre 27, contient au sujet des élections et qualifications des électeurs les dispositions suivantes :

1° — Dans les cités et villes, les shérifs, sont officiers-rapporteurs, et dans les comtés, les registra-

teurs ; mais si les shérifs ou régistateurs sont membres du conseil législatif, ils ne peuvent agir comme officiers-rapporteurs. Dans ce cas, l'officier-rapporteur doit être électeur dans la cité, ville ou comté pour lesquels il est nommé et y résider depuis au moins douze mois.

Ne peuvent être officiers-rapporteurs ; les membres du conseil exécutif, du conseil législatif ou de l'assemblée législative, non plus que les prêtres, ministres ou ecclésiastiques et les juges des diverses cours civiles ou criminelles, et toute personne qui aura servi dans le parlement dans le dernier qui précédera une élection.

Ne seront forcés d'agir comme officiers-rapporteurs ou comme députés officiers-rapporteurs, ou clercs de poll ; les médecins, chirurgiens, les menuisiers, les maîtres de postes, les personnes âgées de plus de 60 ans, ou qui auront déjà servi comme officiers-rapporteurs. Toute personne non exemptée de servir comme ci-dessus qui refusera d'agir comme officier-rapporteur, encourra une amende de £50.

L'officier-rapporteur nommera des députés pour tenir les polls.

2° — La votation se fera pendant deux jours, depuis neuf heures du matin jusqu'à six heures du soir pendant chacun de ces deux jours.

3° — Pour être électeur dans un comté, il faut être propriétaire en vertu d'un titre légal, d'une terre ou bien-fonds dans le dit comté, de la valeur annuelle nette de £2 4 5½ courant, depuis au moins six mois de calendrier, et avoir retiré les profits et revenus de tel bien-fonds ; à moins que tel bien-fonds ne soit venu à tel électeur par héritage, legs, contrat de mariage.

Pour être électeur dans les cités ou villes, il faut être propriétaire d'un lot de terre avec une maison habitable bâtie sur ce lot, soit dans les limites de telle ville ou cité ou dans sa banlieue, de la valeur annuelle d'au moins £5 11 1½, en sus de toute dette ou redevance, et que l'électeur ait joui des revenus de tel lot depuis au moins six mois de calendrier, à moins qu'il ne soit venu en possession de tel lot et maison par héritage, legs ou contrat de mariage.

4° — Tout locataire dans les limites d'une cité ou ville ou de sa banlieue, aura droit de voter s'il y a résidé comme locataire pendant douze mois de calendrier en tenant feu et lieu dans une maison ou partie de maison habitable dans les dites limites, et s'il a payé de bonne foi une année entière de son loyer à raison de £11 2 2½ courant par année.

5° — Si une personne à la propriété d'un bien-fonds, et une autre la jouissance de ce même bien-fonds dans un comté, ou d'un lot de terre avec maison habitable dans une cité ou ville, la personne ayant la jouissance de tel bien-fonds ou lot de terre, aura seule le droit de voter.

6° — Les femmes et filles ne peuvent voter ; nul personne ne peut être électeur à moins d'être âgée d'au moins 21 ans révolus, et posséder de plus les qualifications ci-dessus et être sujet britannique par naissance ou naturalisation.

7° — Nul candidat ne pourra ni directement ni indirectement employer aucun moyen de corruption, par argent, billets, menaces, promesses pour se procurer des votes, à peine de la nullité de son élection et de ne pouvoir être réélu pour le même parlement.

8° — Défenses de paraître armé d'armes à feu, épées, bâtons, &c., pendant la tenue des polls, ou de porter des drapeaux, pavillons, cocardes pendant

l'élection ou pendant les huit jours qui précéderont ou suivront une élection, à peine d'une amende de £25 ou d'emprisonnement n'excédant pas six mois de calendrier, ou des deux pénalités à la fois à la discrétion de la cour.

9°.—Les électeurs des cités et villes ne voteront plus à l'élection des représentants pour les comtés dans lesquels telle cité ou ville seront situées.

55.—La liberté des habitants du Canada est assurée contre l'emprisonnement ou la détention arbitraire, par l'acte d'*Habeas corpus*. Nous avons à ce sujet deux actes : l'un, le statut de Charles II, dont nous avons parlé plus haut, introduit en ce pays avec les lois criminelles anglaises ; l'autre a été passé par la législature de cette province dans la 24^e année du règne de George 3, (Chapitre I) et étendu et amendé par divers actes subséquents. Les dispositions de ce dernier acte sont en partie les mêmes que celles du statut de Charles II. Les juges de la cour supérieure et des cours de circuit ont le droit d'accorder le *Writ d'Habeas corpus*. Ils sont tenus de l'émettre sous une pénalité de £500 sterling au profit de la personne détenue ou emprisonnée.

Toute personne emprisonnée pour dette au civil ou pour félonie, pleinement exprimée dans le mandat d'emprisonnement, ou en vertu d'un jugement ou sentence d'une cour ne peut être élargie en vertu de l'*Habeas corpus*.

EDUCATION.

AUX INSTITUTEURS.

DE L'ÉDUCATION DANS LES ÉCOLES PRIMAIRES.

Fin.

Vous allez me dire peut-être : " mais les enfants ne nous sont confiés que pendant quelques heures du jour ; ils viennent dans la classe, ils assistent aux leçons, ils retournent ensuite dans leurs familles. Nous n'avons pas sur leur éducation le pouvoir qui appartient aux chefs de pensionats. N'est-ce pas au parents eux-mêmes, qu'il est naturellement réservé de se charger de cette fonction de la tâche ? Les enfants sont élevés sous le toit paternel ; ils sont seulement instruits à l'école."

Combien il serait à désirer en effet, que les parents comprissent toute l'importance des soins que leurs enfants peuvent recevoir d'eux sous le toit paternel ; qu'ils voulussent leur donner l'éducation domestique ; qu'ils fussent en état de le faire ! Vous seriez alors puissamment aidés, fort soulagés sans doute ; mais vous ne seriez pas dispensés de la portion la plus essentielle de votre ministère. La plupart des parents, absorbés par leurs occupations retenus peut-être même hors de chez eux, n'ont pas le loisir de s'occuper de l'éducation de leurs enfants pendant les intervalles de temps que ceux-ci passent à la maison paternelle, au retour de l'école : trop souvent dans leur triste insouciance, ils n'en ont ni la volonté, ni la pensée ; souvent enfin ils n'ont pas la capacité ou les dispositions nécessaires pour coopérer avec fruit à un ouvrage aussi difficile ; mal élevés peut-être eux-mêmes, ayant peu réfléchi sur ces graves devoirs, loin de pouvoir servir de guides à ces jeunes êtres, ils savent à peine se conduire eux-mêmes. Les enfants restent donc négligés, abandonnés au hasard ; tout au plus sont ils employés à quelques services domestiques ; mais ils n'enten-

dent point de bonnes paroles qui puissent retentir dans leurs âmes ; ils ne reçoivent aucun conseil, aucun encouragement ; peut-être sont ils traités avec rudesse, punis de leurs étourderies, plus que réprimandés de leurs fautes. Combien de fois n'arrive-t-il même pas que les enfants, en vous quittant pour rentrer dans leurs familles, n'y reçoivent au contraire que de fâcheuses influences, n'y ont sous les yeux que de funestes exemples ! Témoins des querelles intestines, du désordre, de l'intempérance, de l'emportement, de l'avidité de ceux qui devraient les servir de guides, ils reçoivent l'éducation du vice. Vous le voyez, pouvez-vous donc vous reposer sur les soins que les enfants reçoivent au sein de leurs familles, pour que leur cœur et leur raison soient convenablement formés ? N'est-ce pas plutôt à vous qu'il appartient de suppléer au bien que les parents devaient faire ; à combattre, à réparer le mal qu'ils font ? Il faut que les heures rapides qu'ils passent sous vos yeux leur fournissent leur subsistance morale pour la journée entière. Et ne craignez pas que je vous demande ici quelque chose qui soit au-dessus de vos forces ! Telle est la puissance de l'éducation, mes chers lecteurs, qu'un simple enfant, en sortant de l'école dirigée par un digne instituteur, peut en effet, en rentrant dans sa famille, conserver le fruit des bonnes influences qu'il a recueillies. Il y a plus ; nous l'avons vu bien des fois ; l'enfant qui revient de l'école, pénétré des salutaires effets d'une bonne éducation, en répandra les parfums autour de lui dans la maison paternelle ; il rendra à la vertu un témoignage candide ; il agira sur sa famille même, d'une manière insensible, mais efficace ; ses exemples éclaireront, toucheront ses parents ; son commerce les améliorera ; peut-être même il les détournera des habitudes vicieuses auxquelles ils étaient livrés.

C'est d'ailleurs une grande erreur, mes chers lecteurs, erreur trop commune parmi les instituteurs primaires, mais dont nous mettrons tous nos soins à vous prémunir, que de considérer les soins de l'instituteur comme renfermés dans l'enceinte de son école. Ce n'est là que la moitié de son ministère. L'instituteur qui comprend bien sa mission, suit encore ses élèves au-delà de l'heure des leçons, il entretient des relations avec les familles ; il éclaire, dirige les parents dans la conduite des enfants et s'efforce d'associer à ses vœux ceux qui peuvent concourir à son ouvrage.

Cette éducation, objet essentiel de nos réflexions, de nos entretiens, en quoi consiste-t-elle proprement, mes chers lecteurs ? Tâchons de nous en former une idée juste et précise.

L'homme a reçu du ciel une destination : l'éducation le met en état de la remplir.

Il est une destination générale, commune à toute l'humanité ; il est pour chaque individu une destination spéciale, relative aux circonstances dans lesquelles il est placé. Il y a donc aussi, et une éducation convenable pour tous, et une éducation particulière appropriée à la situation de chacun.

L'éducation embrasse tout ce dont se compose en effet l'existence humaine, les rapports avec la société, avec la patrie, avec la famille, avec ses semblables, la vie terrestre et la vie à venir. L'éducation enseigne à se conduire ; elle rend habile à devenir aussi utile qu'il se peut et aux autres et à soi-même ; elle apprend à acquérir les biens, à éviter les maux, à savoir bien user des uns, à supporter les autres quand ils sont inévitables ; elle enseigne l'es-

complissement des devoirs.

La providence a placé dans l'homme le germe des qualités les plus nobles et les plus fécondes, mais elle a soumis le développement et l'action de ces facultés à certaines lois. La première de ces lois, c'est que les facultés de l'homme ne se déploient que par le secours de ses semblables. La sociabilité, la civilisation sont pour lui les premières nécessités imposées par la nature ; elles sont pour lui, ce que l'air et la rosée sont pour les plantes. L'éducation ne crée point ; elle seconde, elle aide, elle favorise le progrès de ces forces qui sont pour l'homme des dons de Dieu ; si elle paraît y ajouter de nouvelles puissances, c'est seulement parce qu'elle enseigne à l'homme à user de celles qu'il possède.

L'éducation est pour chacun de nous l'ouvrage de la vie entière ; elle doit continuer jusqu'au tombeau.

Car l'homme est un être éminemment perfectible ; le cours de sa carrière terrestre doit donc être un progrès continu comme le terme de cette carrière doit être aussi une grande et auguste transformation. Il résulte de là qu'il y a pour l'homme deux éducations : l'une qu'il reçoit d'autrui, l'autre qu'il se donne à lui-même. La seconde commence lorsqu'il quitte son maître ; les circonstances seules remplacent alors en partie, pour lui, l'assistance du guide qu'il a quitté. La première doit donc se proposer pour but de le mettre en état de continuer par ses propres forces les pas que d'abord il a faits, appuyé sur son maître.

Plus tôt l'enfant est livré à lui-même et plus il a besoin d'avoir reçu en effet d'abondantes provisions, et telle est en effet la condition de la plupart des élèves qui remplissent nos écoles primaires. Ils vous quittent souvent, après deux ou trois ans de séjours ; il à l'âge de treize ou quatorze ans, commence pour eux, presque sans qu'ils s'en doutent, la grande épreuve de la vie.

Il y a donc, si nous pouvons nous exprimer ainsi, une *éducation primaire*, (1) comme il y a une instruction primaire. L'une et l'autre sont une préparation en premier noviciat. L'une introduit à la vie, comme l'autre à la science.

Dans les conditions que la fortune n'a pas dotées de ses faveurs, il faut que l'homme tire tout le parti possible d'une situation ingrate et difficile. Mais il est aidé par les avantages extérieurs, plus il a besoin de pouvoir s'aider lui-même. Pour un enfant placé dans ces conditions, le but de l'éducation ne saurait être de lui donner des goûts, des besoins, des habitudes auxquelles il ne pourrait satisfaire, mais de lui apprendre au contraire à se passer de ce qui sera hors de sa portée, à contracter les dispositions et les habitudes assorties à sa situation à venir ; à trouver le contentement dans le sort qui lui est échue. L'éducation ne doit lui donner que des provisions à son usage ; mais elle doit lui donner abondamment toutes celles qui lui sont nécessaires. L'éducation primaire est à peu-près pour lui la seule ; mais sera suffisante, si elle lui confère ces qualités solides, cette activité réglée, ce sens droit, cette énergie calme,

cette sage modération, qui sont nécessaires à une vie simple, utile, qui préparent à recueillir du travail tous les fruits qu'il peut offrir. L'éducation primaire considérée sous ce rapport est une éducation toute substantielle ; elle a cet avantage, qu'elle est éminemment conforme à la nature.

L'éducation a trois branches principales : *physique, morale, intellectuelle*. Toutes trois concourent au même par des moyens différents ; toutes trois se prêtent un appui naturel, toutes trois doivent marcher d'accord. En ce moment, nous n'envisageons que leur commun résultat, nous les embrassons dans leur ensemble.

Vous le sentez, mes chers lecteurs, cette éducation est pour vos élèves la plus solide garantie de leur carrière terrestre ; elle prépare leurs succès, fonde leur bonheur, en formant leur moralité ; elle compose leur patrimoine le plus réel ; elles les munit et des principes qui les conduiront, et des instruments dont ils auront besoin, et des appuis qui doivent les protéger. Mes chers lecteurs, suivez-moi aussi de la pensée dans un autre avenir, celui que nous annoncent les desseins manifestes de la Providence, et les promesses de la morale ; dans cet avenir dont la perspective élève déjà si haut, même sur cette terre, l'homme le plus obscur, et qui ennoblit l'humanité, en la sanctifiant. Ces âmes qui recueillent les salutaires rosées de l'éducation sont des âmes immortelles qui, un jour, s'épanouiront dans un monde meilleur. C'est là que l'éducation doit porter de nouveaux fruits qui ne sauraient se frémir. La vie terrestre est pour elle un noviciat et une épreuve. Oh ! combien elle est grande et belle, cette œuvre de l'éducation, qui, dans des soins momentanés donnés à un enfant obscur et simple, dispose pour de si hautes et de si durables destinées ! Philosophe par les études de ma vie entière, et religieux par conviction, je m'honore de partager avec vous ces pensées, comme je partage avec vous ces espérances.

Voyez, d'un autre côté, à quelles conséquences condamne la privation de cette éducation fondamentale ! Sera-ce seulement que l'infortuné auquel son assistance aura été refusée restera plongé dans une complète nullité, une sorte d'édiot, impropre à tout, à charge à lui-même et aux autres ! Trop heureux serait-il s'il ne subissait pas d'autre malheur que le malheur déjà si grand d'être rayé du nombre des êtres actifs et utiles ! Mais, à défaut des bienfaites et tutélaires influences de l'éducation, mille autres puissances agissent sur lui à hasard ; il sera le jouet de ses passions, la victime des mauvais exemples ; le vice en fera sa proie, le trouvant sans défense ; le désordre sera son élément, parce qu'il n'aura connu aucune autorité, aucune règle ; il ne saura jouir de rien, car les bons seuls jouissent ; il ne saura mettre aucun frein à ses désirs, il ne possèdera cependant aucun moyen légitime pour satisfaire à ses besoins ; il ne végètera pas seulement dans l'inertie, il tombera dans l'abîme de l'abrutissement et de la honte.

Quel serait, grand Dieu ! l'état de la société humaine, si, en effet, pendant que dans l'état présent des choses, et au milieu de tant de dangers, nés de la civilisation elle-même, la corruption peut se répandre en tant de manières, une bonne et sage éducation primaire ne venait entourer la classe la plus nombreuse de sa bienfaites protection ! Si cette corruption, descendue des rangs supérieurs, venait dans les derniers rangs l'unir à une grossièreté sau-

(1) J'emploie à dessein le terme d'ÉDUCATION PRIMAIRE qui est usité : On a tant abusé des expressions PEUPLE, POPULAIRE, pour propager des idées fausses, que je ne voudrais point encourir à étendre cet abus. Le peuple n'est pas une caste à part dans la société ; il est la société même. Il n'y a pas une éducation spéciale pour le peuple ; il n'y a pas une morale à part pour ce qu'on veut appeler le peuple. La raison et la vertu sont le patrimoine de tous. Il y a donc seulement une éducation particulière pour un certain âge de l'enfance, et pour certaines conditions de la société.

vage ! L'histoire des peuples en offre de déplorables exemples, et peut-être en trouverions-nous aussi quelques-uns dans l'histoire contemporaine. Le frein des lois seroit impuissant contre des vices universels, et, eussent-elles recours à la terreur, au défaut du respect, elles aviliraient encore ceux qu'elles captiveraient par la crainte. Une sage et bonne éducation, généralement propagée, est au contraire le plus ferme appui des lois ; elle fonde entre les membres de la société cette union et cette concorde qui naissent de la confiance réciproque ; elle féconde l'industrie, en inspirant le goût du travail, en donnant à celui-ci tout le prix qu'il peut recevoir de l'application et de l'habileté ; elle accroît l'aisance, parce qu'elle enseigne l'ordre et l'économie ; elle élève à un plus haut rang toute la portion la plus considérable de la grande famille, sans cependant lui inspirer des ambitions propres à troubler le repos commun : grâces à elles, chacun se trouve mieux à sa place, comme chacun s'acquitte mieux de son rôle. Une bonne éducation primaire est la première garantie de l'ordre public, et de la prospérité et de l'état.

B. DE G.

COLLABORATION.

L'AVENIR

Jugé par Mallebranche dans les Essais de MONTAIGNE.

Tous les sots se ressemblent, comme tous les êtres d'une même famille ; dans l'histoire naturelle Montaigne fut un grand sot de son temps. Ceux du nôtre lui sont en tout semblables quand au fonds ; il ne diffère que par la forme, à raison des circonstances des temps et des lieux. " Montaigne affectait de passer pour Pyrrhonien, et il se faisait gloire de douter de tout. Il étoit nécessaire de son temps, pour passer pour habile et pour gallant homme de douter de tout ; et la qualité d'esprit fort dont il se piquait, l'engageait encore dans ses opinions." Les sots de notre époque ont changé de note. Aujourd'hui on croit ; mais le bon ton est d'avoir un symbole particulier. Lamartine, Proudhon, Leroux, &c., ont fait les leurs. C'est de beau ton en France d'être impie et d'affecter du mépris pour le catholicisme. C'est l'audace qui fait la valeur des grands hommes rouges. En Canada, où l'esprit public n'est pas encore perverti l'audace dévoilée sied mal aux sots. Le nom d'impie est insultant et celui d'athée *déshonorant*. Nos sots donc affectent d'être catholiques. Tout autre dénomination les irrite. Ils sont libéraux plus qu'en France et en Suisse ; car ils vont à la messe et au sermon ; c'est le ton du pays. Quelques uns même vont à confesse. Mais le fruit qu'ils en rapportent, est de critiquer amèrement, même sur les journaux, tout ce qu'ils ont vu et entendu. C'est de mode. En France, en Suisse, en Italie comme en Canada ; c'est la robe et le rabat qui épouvantent les sots ; et c'est contre ces livrées sacrées qu'ils exercent la force de leurs génies. C'est l'esprit mondain du temps. Ils se croient des esprits fort au-dessus du vulgaire, parce qu'ils se donnent des coups d'enfer et que l'ignorance et la passion du bas peuple les applaudissent. Ils s'imaginent gouverner leur siècle, parce qu'ils courent après la boule, qui les entraîne, et

qu'ils parlent le langage des passions de leur temps, dont ils ont su tirer partie, pour le malheur des peuples. Ils les aveuglent comme Montaigne et par les mêmes moyens. Ce grand secret n'est que dans la forme du style, et rien de plus. Affecter la science et mentir effrontément voilà tout. Voyons Montaigne que Mallebranche appelle *Montagne*, en faisant abstraction des temps et des circonstances nous reconnaissons B. de H. et les treize et leurs amis.

" Les essais de Montagne nous peuvent servir de preuve de la force, que les imaginations ont les unes sur les autres : car cet auteur a un certain air libre, et il donne un certain tour si naturel et si vif à ses pensées, qu'il est malaisé de le lire sans se laisser préoccuper. La négligence qu'il affecte lui sied assez bien, et le rend aimable à la plupart du monde sans le faire mépriser, et sa fierté est une certaine fierté d'honnête homme, si cela peut se dire ainsi, qui le fait respecter sans le faire haïr. L'air du monde et l'air cavalier soutenus par quelque érudition, font un effet si prodigieux sur les esprits, qu'on l'admire souvent, et qu'on se rend presque toujours à ce qu'il décide, sans oser l'examiner, et quelques fois sans l'entendre. Ce ne sont nullement ses raisons qui persuadaient, il n'en apporte presque jamais des choses qu'il avance ; ou pour le moins il n'en apporte presque jamais qui aient quelque solidité. En effet il n'a point de principes sur lesquels il fonde ses raisonnements, et il n'a point d'ordre pour faire les déductions de ses principes. Un trait d'histoire ne prouve pas ; un petit conte ne démontre pas ; deux vers d'Horace, un apophthegme de Cléomènes ou de César ne doivent point persuader les gens raisonnables. Cependant ses essais ne sont qu'un tissu de traits d'histoire, &c., &c."

" Il est vrai qu'il ne faut pas regarder Montagne, dans ses essais, comme un homme qui raisonne, mais qui se divertit, qui tâche de plaire, et ne pense pas à enseigner ; et si ceux qui le lisent, ne faisaient que s'en divertir, il faut tomber d'accord que Montagne ne seroit pas un si méchant livre pour eux. Mais il est presque impossible de ne pas aimer ce qui plaît, et de ne pas se nourrir des viandes qui flattent le goût. L'esprit ne peut se plaire dans la lecture d'un auteur sans en prendre les sentimens, ou tout au moins sans en recevoir quelque teinture, laquelle se mêlant avec les idées les rend confuses et obscures."

" Il n'est pas seulement dangereux de lire Montagne pour se divertir, à cause que le plaisir qu'on y prend engage insensiblement dans ses sentimens ; mais encore parce que ce plaisir est plus criminel qu'on ne pense. Car il est certain que ce plaisir n'aît principalement de la concupiscence, et qu'il ne fait qu'entretenir et fortifier les passions ; la manière d'écrire de cet auteur n'étant agréable que parce qu'elle nous touche, et réveille nos passions d'une manière imperceptible."

" Il seroit inutile de prouver cela dans le détail, et généralement que tous les divers styles ne nous plaisent, qu'à raison de la corruption secrète de notre cœur ; mais ce n'en est pas ici le lieu et cela nous mèneroit trop loin. Toutefois si l'on veut faire réflexion sur la liaison des idées et des passions, et sur ce qui se passe en soi-même, en même temps qu'on lit quelque pièce bien écrite, on pourra en quelque façon connaître, que si nous aimons le genre sublime, l'air noble et libre de certains auteurs, c'est que nous avons de la vanité et que nous aimons la grandeur et l'indépendance ; et que ce goût que nous

trouvons dans la délicatesse des discours efféminé, qu'une secrète inclination pour la mollesse et la volupté ; en un mot que c'est une certaine intelligence pour ce qui touche les sens, et non par l'intelligence de la vérité, qui fait que certains auteurs nous charment et nous enlèvent comme malgré nous. Mais revenons à Montagne" (à l'*Avenir*, &c., &c.)

" Il me semble que ses plus grands admirateurs le louent d'un caractère d'auteur judicieux et éloigné du pédantisme, et d'avoir parfaitement connu la nature et les faiblesses de l'esprit humain. S'il montre donc que Montagne, tout Cavalier qu'il est, ne laisse pas d'être aussi pédant quo beaucoup d'autres, et qu'il n'a eu qu'une connaissance très-médiocre de l'esprit humain, j'aurai fait voir que ceux qui l'admirent le plus n'auront point été persuadé par des raisons évidentes, mais qu'ils auront été seulement gagnés par la force de son imagination."

" Ce terme *pédant* est fort équivoque ; mais l'usage, ce me semble, et même la raison veulent que l'on appelle pédant ceux, qui pour faire parade de leur fausse science, citent à tort et à travers toutes sortes d'auteurs ; qui parlent simplement pour parler et se faire admirer des sots, qui amassent sans jugement et sans discernement des apophtegmes et des traits d'histoire, pour prouver des choses, qui ne se peuvent prouver que par des raisons." (Ajoutons qui mentent, calomnient et faussent l'histoire comme Voltaire.)

" Pédant est opposé à raisonnable, et ce qui rend les pédans odieux aux personnes d'esprit ; c'est que les pédans ne sont pas raisonnables ; car les personnes d'esprit aimant naturellement à raisonner, ils ne peuvent souffrir la conversation de ceux qui ne raisonnent point. Ces pédans ne peuvent pas raisonner, parce qu'ils ont l'esprit petit, ou d'ailleurs rempli d'une fausse érudition ; et ils ne veulent pas raisonner, parce qu'ils voient que certaines gens les respectent et les admirent d'avantage, lorsqu'ils citent quelque auteur inconnu, ou quelque sentence d'un ancien, que lorsqu'ils prétendent raisonner. Ainsi leur vanité se satisfaisant dans la vue du respect qu'on leur porte, les attache à l'étude de toutes les sciences extraordinaires, qui attirent l'admiration du commun des hommes.

" Les pédans sont donc vains et fiers d'une grande mémoire et de peu de jugement, heureux et forts en citations, malheureux et faibles en raisons, d'une imagination vigoureuse et spacieuse, mais volage et dérégulée, et qui ne peut se contenir dans quelque justesse."

" Il ne sera pas maintenant fort difficile de prouver que Montagne était aussi pédant que plusieurs autres, selon cette notion du mot de pédant, qui semble la plus conforme à la raison et à l'usage ; car je ne parle pas ici de pédant à longue robe ; la robe ne peut pas faire le pédant Montagne qui a tant d'aversion pour la pédanterie, pouvait bien ne porter jamais robe longue ; mais il ne pouvait pas de même se défaire de ses propres défauts. Il a bien travaillé à se faire l'air cavalier, mais il n'a pas travaillé à se faire l'esprit juste, ou pour le moins, il n'y a pas réussi. Ainsi, il s'est plutôt fait un pédant à la cavalière, qu'il ne s'est rendu raisonnable, judicieux et honnête homme." (Ainsi on peut être pédant et on l'est en effet sans avoir la soutanne, ou après avoir défrôquée.)

Mallebranche prouvé en suite par quelques détails

sur le livre de Montaigne que cet auteur était un des plus pédans et par conséquent des plus sots écrivains de son temps. Il le prouve d'une manière victorieuse et avec cette force de pensée qui lui est particulière, en faisant voir la prétention de l'auteur à se séparer de commun des hommes, pour paraître extraordinaire, et neuf, pour parler le langage des pédans du jour, à dévoiler ses défauts avec une naïveté calculée pour se faire croire quand il se prodigue l'encens.

Dans cette critique Mallebranche laisse échapper de ces idées du génie, qui brillent comme l'éclair et qui sont de tous les âges.

" J'aime mieux, dit-il, un homme qui cache ses crimes avec honte, qu'un autre qui les publie avec effronterie. Car si l'on y prend garde, on verra qu'il (Montagne) ne découvre guères que les défauts dont on se fait gloire dans le monde, à cause de la corruption du siècle, qu'il s'attribue volontiers ceux qui peuvent le faire passer pour esprit fort."

Il termine sa critique par ces réflexions pleines d'apropos dans tous les temps. " C'est la beauté et l'étendue de l'imagination qui font passer pour bel esprit. Le commun des hommes estiment plus le brillant que le solide, parcequ'on aime d'avantage ce qui touche les sens que ce qui instruit la raison. Ainsi en prenant la beauté de l'imagination pour beauté d'esprit, on peut dire que Montagne avait l'esprit beau, même extraordinaire. Ses idées sont fausses mes belles ; ses expressions irrégulières ou bardies, mais agréables ; ses discours mal raisonnés mais bien imaginés. On voit dans tout son livre un caractère d'original qui plaît infiniment. Tout copiste qu'il est, il ne sent point le copiste, et son imagination forte et hardie donne toujours le tour original aux choses qu'il copie. Il a enfin ce qu'il est nécessaire d'avoir pour plaire et pour en imposer. Ce n'est point en convainquant la raison qu'il se fait admirer de tant de gens, mais en leur tournant l'esprit par la vivacité de son imagination dominante."

Que de Montagnes de cette espèce en travail dans notre pays ! Quel monstre sortira de toutes ces imaginations échauffées et malades. Couvrons-les du bonnet de Montagne, du bonnet des sots, pendant que l'*Ami de la Religion* se fait un jeu de les rouler dans leurs propres ordures, à sa manière victorieuse, qui les réduit au silence, ou à des dévotion plus que ridicule, comme B. de H. qui, dans son sot orgueil, croit donner le change à ses lecteurs, en publiant un long article sur les dimmes, qui contient autant de mensonges que d'alinéas. Suivez l'*Ami* dans le *Journal* ou lisez son pamphlet et vous verrez combien B. de H., est stupidement méchant. La presse se déshonore en publiant de tels écrits, et le journaliste se dégrade en les recevant. Soyez libéraux, c'est bon, ouvrez vos colonnes à la discussion, c'est bien, mais fermez-les hermétiquement à la calomnie, au mensonge, aux fausses insinuations, au travestissement de l'histoire et des lois. Soyez vrais et rien autre chose, autrement vous êtes des sots comme Montaigne. Vous pourrez faire fortune de votre vivant, mais l'histoire impartiale et les générations vous feront justice, comme elle l'ont fait à Voltaire votre père ou patron et à tous les grands prévaricateurs.

Le *Moniteur* desire apprendre mon nom, mon âge, qu'il sait déjà par la voie d'un ami, mon nom n'est pas une infamie, quand à mon âge, c'est, assez que le rédacteur du *Moniteur* sache que nous dormions l'un près de l'autre sur les bancs du collège,

en suivant un cours de philosophie. Voilà pourquoi je ne sais pas ma logique. Si le *Moniteur* n'avait pas effrontément la *malhonnêteté* qu'il me reproche, en citant une de mes phrases construite à dessein, il aurait ajouté celle qui suit immédiatement. Cependant si c'était son plus grand péché je le recommanderais à tous mes amis.

Tout le pays connaît maintenant l'établissement de manufacture que M. Laroche veut ériger dans notre comté. Il est à regretter de dire qu'il sera l'œuvre des *ventrus*, fauteur du gouvernement tel qu'un M. Méthot, etc., etc. et peut-être de quelques benêts du clergé. Les hommes aux grandes œuvres, de Québec, les *grands réformistes* n'y auront pas de part. Cette œuvre n'est pas digne des *Suisses* et Co. M. Laroche nous dira, j'espère combien il aura reçu du bureau de l'*Avenir*, et du grand écrivain qui porte sa feuille immonde de porte en porte, à St. Roch, pour arracher au peuple un misérable denier, pour nourrir sa félicité. C'est le dernier et le plus noble moyen qu'il a de vivre. Vive l'Annexion et les Annexionistes de cette espèce!!!

LE VILLAGEOIS, du comté de D.

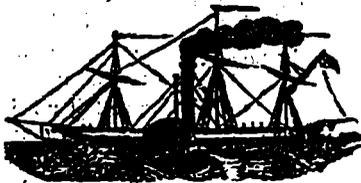
Le Bureau de l'*Ordre Social* est maintenant établi au No. 5, Rue des Jardins, Marché de la Haute-Ville, vis-à-vis les Étaux.—16 mai, 1850.

L'ORDRE SOCIAL.

"C'est la Presse catholique qui est appelée à propager les seules doctrines religieuses et politiques qui sauveront le monde."

QUÉBEC, JEUDI, 16 MAI, 1850.

ARRIVÉE DU STEAMER



NIAGARA.

Nouvelles d'Europe,

JUSQU'AU 28 AVRIL.

Nous avons reçu dimanche dernier nos journaux d'Europe apportés par le *Niagara*. Nous en tirons ce qui suit :

Angleterre—Les débats du Parlement offrent peu d'intérêt. Le ministre Russell paraît bien chancelant. On dit que Sir Robert Peel aurait eu une entrevue avec Sa Majesté et le duc de Wellington.

France—La presse de Paris était exclusivement occupé de l'élection qui a dû avoir lieu le 26 avril. Le candidat de l'ordre était M. A. Leclerc ; et Eugène Sue, celui des *rouges*. Nos lecteurs jugeront des convictions politiques de M. Sue par les deux extraits qui suivent.

M. Sue, avant 1848 écrivait :— "Ceux qui méritent à tout jamais le mépris et l'exécration de la France, ce sont ces *habiles* qui, pour parvenir au pouvoir, ont dit un jour au peuple : *Tu es souverain*... Malheur à ceux-là ! *bien fous ou bien méchants* qui, avec quelques mots vides et retentissants, le *progrès*, les *lumières*, et la *génération*, ait jeté en France et en Europe, les germes d'une épouvantable anarchie."

Dans son adresse aux électeurs, M. Sue vient de dire.— "Sans Paris qui a fait la révolution de février, auriez-vous le suffrage universel que les royalistes veulent maintenant tourner contre vous-mêmes... *Démocrate*, je professe que la *république* et le *suffrage universel* sont au-dessus du caprice des majorités : La majorité n'a pas plus le droit d'aliéner la souveraineté du peuple, que l'homme n'a le droit d'aliéner sa liberté."

Nous devons ajouter que M. Sue par suite des dissipation et de ses prodigalités a été cidevant pourvu d'un conseil judiciaire sans le consentement duquel il est incapable de faire aucune acte civil quelconque.

—Eugène Sue, s'il est élu ne pourra prendre son siège dans l'Assemblée Nationale, étant sous le coup d'une interdiction judiciaire.

Les ministres ont été battus sur la question de la déportation des criminels politiques.—M. Thiers part pour l'Italie pour raison de santé ; mais la vraie cause de ce départ serait la défiance de ses anciens amis à son égard.

Espagne.—Un journal de Madrid annonce que le président de la République Française, a demandé en mariage, une des infantes, sœur du roi.

Rome.—16 avril—Aucune division de l'armée française n'est plus enorgueillie que celle qui est à Rome. Chaque soldat qui la compose est convaincu que le retour du Pape est son œuvre personnelle, et prétend pour soi en particulier la bénédiction que le Souverain Pontif a donné à l'armée française. L'enthousiasme de l'armée et du peuple est à son comble. Le peuple Chilien a envoyé au Pape une feuille d'or valant 26000 sterling.

Allemagne.—La chambre des Etats d'Esfort a terminé la révision de l'acte constitutionnel.

Pologne.—On écrit des frontières : Les dernières nouvelles sont toujours à la guerre. Des masses énormes de fusils à percussion arrivent journellement à Riga pour être distribués aux divers corps de l'armée.

Vienne.—On écrit de cette ville que le cabinet Russe a accepté la médiation de la France à l'égard de son différend avec l'Angleterre.

Espagne.—On écrit de Barcelone que les quatre mille volontaires recrutés en Espagne pour la garde du Pape viennent d'être embarqués dans ce port et attendent plus que l'ordre du départ pour Civitavecchia. Ces troupes sont engagées pour cinq ans.

Entrée du Pape à Rome.

Les récits abondent. Bien que nous en ayons déjà donné plusieurs, nous ne pouvons résister au plaisir de revenir sur ces grandes scènes de réparation et de joie. Voici ce que nous lisons dans les

Débats :

"Vendredi, 12 mars

"J'ai assisté aujourd'hui à la rentrée du Pape dans Rome ; c'était une des plus admirables scènes qu'il puisse être donné à des yeux mortels de con-

templer. Je n'étais pas seul à juger ; j'étais avec des hommes qui connaissent la ville et qui connaissent le monde, et je puis vous dire en toute sûreté de conscience que l'accueil fait au Pape dans la capitale de ses États a été au delà de ce que nous attendions, de tout ce que nous osons espérer.

« A voir le calme, je dirais presque l'indifférence, qui semblaient régner dans la ville pendant les jours précédents, j'étais certainement loin de m'attendre à cet espèce d'explosion. La joie et l'enthousiasme ont jailli tout à coup comme une source d'eau vive qui se fraye un passage à travers la terre. Il pouvait y avoir, dans tout ce peuple si artiste, si sensualiste, si extérieur, l'influence du soleil, l'amour du théâtre, tout ce que vous voudrez ; mais à coup sûr il y avait autre chose encore. Des inspirations officielles et de commande ne remuent point les masses. Les socialistes vous diront qu'au fond de notre terrible bataille de juin il y avait des idées, et que des idées seules avaient la puissance d'engendrer de pareilles luttes. Eh bien ! dans ce mouvement qui a porté aujourd'hui toute la population de Rome sous les pieds et sous la bénédiction de son Pape, il y avait des sentiments, il y avait une de ces grandes commotions populaires qui ne se commandent pas et qui sortent par les entrailles nationales.

« Permettez-moi donc de ne pas raisonner aujourd'hui. Je serais plutôt porté à dire : *Infelix qui potuit rerum cognoscere causas*. (1.) Nous pourrions rechercher plus tard, trop tôt peut-être, la philosophie de cette scène émouvante ; aujourd'hui laissons parler les faits tels qu'ils sont ; laissons parler la démonstration populaire, et le beau temps, et l'incomparable nature qui servait de fond à ce grand tableau.

« C'est hier seulement que j'avais pu remarquer que Rome se préparait à une fête et qu'une immense fabrication de lanternes, apparente dans toutes les rues, annonçait l'illumination du lendemain. Ce matin, j'avais parcouru la ville, surtout les places et les rues par lesquelles devait passer le cortège, et que l'on pouvait suivre, même sans autre indication que le sable jaune semé sur toute la route et les tapisseries pavoisant les maisons et les églises. Le Pape devait faire son entrée, à quatre heures, par la porte Saint-Jean de-Latran. La foule avait commencé quelques heures auparavant à se porter sur la place ; elle était nombreuse, mais Rome, de ce côté, est tellement vaste, que le monde n'y paraît pas, et qu'on y circule aussi librement que l'air. La basilique de Saint Jean, où le Pape devait faire une première station, était tendue à l'intérieur de draperies rouges ; des tribunes réservées avaient été élevées autour du baldaquin et de l'autel sous lequel reposent les têtes des deux apôtres saint Pierre et saint Paul. La nef, jonchée de ramaux verts, était gardée libre par une double haie de soldats romains. J'ai voulu voir la foule, la vraie foule ; j'ai laissé la basilique, et je suis allé sur la place. Tous ceux qui connaissent Rome se souviennent de cet admirable site. C'est un des plus beaux qu'on puisse voir dans le monde ; il est bien autrement beau, à mon sens, que celui que présentent les autres côtés de Rome. Du haut du frontispice de la basilique, les statues des douze apôtres dominant la ville et la campagne ; on a devant les yeux cette superbe ceinture de collines sur laquelle se détachent les masses blanches de Tivoli, de Frascati et d'Albano, et le Champ romain

avec son éternelle mélancolie, au milieu duquel s'étendent les gigantesques aqueducs des empereurs. Mettez dans cet inimitable horizon le soleil, les arbres chargés de grappes vivantes et remuantes d'hommes et d'enfants, les casques étincelants, les baïonnettes resplendissantes, une foule animée dans laquelle se mêlent les soldats, les femmes, les prêtres, les capucins, les Anglais en noir, les montagnards en haillons, et vous aurez un spectacle que tel autre point de la terre n'en pourrait offrir.

« Le Pape était attendu à quatre heures. Tous les yeux sont fixés sur la campagne ; à l'heure précise, nous voyons arriver au loin, à toute bride, un courrier qui annonce l'approche du cortège. L'arrivée du *battistrada* donne le signal à l'artillerie, et le canon commence à tonner de seconde en seconde. Un flot de poussière soulevé dans la campagne et l'éclat des caïques de l'escorte précèdent l'arrivée du Saint-Père. Le peuple descend des murailles et des arbres et se précipite au-devant de lui. Alors s'ouvre la grande porte de la basilique, à travers laquelle le bruit du canon se jette en bondissant et en redoublant d'échos. Du haut des marches descendent les sept pavillons jaunes et rouges, ornés de petites cloches, qui représentent les sept basiliques, et qui vont, avec les chapitres de Saint-Jean-de-Latran, au devant du Souverain Pontife. Devant eux est portée la croix vénérée qui vient de l'empereur Charlemagne, l'empereur des Francs. De l'autre côté arrive, dans une simple voiture de voyage, le serviteur des serviteurs de Dieu. A la droite de sa voiture, à cheval, est le général commandant de l'armée française. En tête de son escorte sont les dragons et les chasseurs français. Formant la haie sur son passage est l'infanterie française, qui présente les armes et fléchit le genou, pendant que les tambours français battent aux champs. On a beau dire, et nous avons beau dire, il y a quelque chose là. La France du dix-huitième siècle, la France de 93, la France 1930, la France de 1848, ramenant dans sa capitale ce prêtre qui n'a d'autre arme que cette faible main que je voyais sortir pour distribuer le signe de la croix, c'est peut-être quelque chose d'incompréhensible, c'est peut-être quelque chose d'illogique comme le sont, Dieu merci, tous les sentiments vrais. Mais ce que je puis dire, c'est que le soldat français, que je voyais tous les jours si railleur et si douteur, semblait à ce moment éprouver un sentiment de fierté en mettant le genou en terre ; c'est que j'ai vu des hommes en épaulettes essuyer franchement leurs larmes. Qu'on arrange cela comme on pourra avec la révolution, je n'y puis rien.

« La voiture du Pape s'avance lentement au milieu des acclamations, des cris de : *Viva il Papa ! viva il Sancto Padre !* (2.) jusqu'au bas du perron de la basilique. Le Saint-Père monte les degrés en bénissant le peuple et les soldats agenouillés ; il est reconnaissable, même de loin, à sa petite calotte blanche, et à la croix portée devant lui et qui lui fraye doucement le passage. Les fanfares militaires éclatent dans la nef, les tambours battent aux champs, et la foule se précipite dans l'église à la suite du cortège.

« Je laisserai le Pape dans la basilique, et nous poursuivrons notre course à travers la ville ; car il faut voir aujourd'hui la ville autant que le Pape. Ceux qui ont vu Rome peuvent suivre facilement la route que parcourait le cortège, depuis Saint-Jean

(1) Malheureux qui a pu connaître la cause des choses.

(2) Vive le Pape ! Vive le Saint-Père.

jusqu'au Colysée en droite ligne; puis la rue du Colysée, le Forum de Trajan, la Place des Saints-Apôtres, la place de Venise, la rue du Gesù, et, par la place Saint-Andrea della Valle, le pont St. Ange, le Borgo-Nuovo jusqu'à Saint-Pierre. Dans cette longue ligne, il était possible de saisir plusieurs fois le passage du Pape; c'est ce que j'ai fait, et à chaque fois j'ai retrouvé sous ses pas le même enthousiasme et les mêmes démonstrations. L'immense rue qui commence à St-Jean pour aboutir au Colysée présentait encore un admirable coup-d'œil. Placés à une fenêtre, nous avons pu l'embrasser dans son ensemble; rien n'était beau comme cette génuflexion générale qui marquait le moment même où passait le Souverain-Pontife.

« Le Pape avait changé sa voiture de voyage pour un carrosse de gala, rouge, et traîné par six chevaux; il était précédé et suivi par ses gardes nobles, composés de jeunes gens des premières familles romaines; le général Baraguay-d'Hilliers était toujours à sa droite, à cheval. Ensuite venaient les cardinaux, chacun dans sa voiture rouge; j'ai pu remarquer le cardinal Lambruschini, le cardinal Dupont, le cardinal Antonelli. Le cardinal Borromeo était avec le Pape. Venait ensuite le corps diplomatique. Sur toute la route, les fenêtres étaient tendues avec des tapis et chargées de spectateurs. Chaque fois que j'ai rejoint le cortège du Pape, je pouvais le voir d'avance approcher, en voyant seulement les mouchoirs qui s'agitaient du haut en bas des maisons et qui souvent laissaient tomber une pluie de fleurs.

« Le canon du fort Saint-Ange a remplacé celui de la place Saint-Jean. Le cortège passe le pont et s'engage dans la ligne assez resserrée de Borgo-Nuovo; la haie est un peu rompue, et tout le monde court pêle-mêle à travers les chevaux de l'escorte. Mais quand la foule débouche de cette rue sur la place Saint-Pierre, c'est comme le flot d'une rivière qui, pressée entre ses bords, arrive enfin à l'Océan et s'y perd comme une goutte d'eau. La place était entourée de deux haies de soldats qui la maintenaient libre au centre, de sorte que dans ce grand espace la voiture et l'escorte, et tout le cortège, étaient presque perdus. Comme à Saint-Jean-de-Latran, le Pape a monté les degrés de Saint-Pierre en bénissant l'armée et le peuple agenouillé; la grande porte s'est ouverte pour le recevoir, et il a traversé lentement l'immense nef, les soldats présentant les armes, le genou en terre. Une fois le Pape ayant passé le seuil de l'Église, la foule s'y est précipitée à sa suite. Le Saint-Père a pris place sur son siège, de l'autre côté de l'autel, qui dans toutes les basiliques fait face au peuple. Le *Te Deum* a été chanté, et le doyen des cardinaux a donné la bénédiction du Saint-Sacrement.

« Il serait impossible de rendre la magnifique solennité de ce moment. Le commandement militaire donné en français et retentissant successivement sous toutes les voûtes de l'incalculable édifice, le bruit régulier des fusils tombant simultanément sur les dalles, tous les tambours battant aux champs, puis au milieu du plus profond et du plus magnifique silence, la bénédiction sur la masse des chrétiens prosternés; c'était une scène dont il est impossible de perdre le souvenir. Le célébrant a béni d'abord le Souverain-Pontife, puis il a porté le Saint-Sacrement successivement vers les quatre points du monde pour leur donner la bénédiction. Le Saint-Père est allé ensuite béni la statue célèbre de Saint-

Pierre qui se trouve dans la nef, et dont le pied de bronze est usé par la bouche des millions de chrétiens. Saint-Pierre était aujourd'hui revêtu de ses ornements solennels, la chape d'or, la tiare entourée de diamants et de pierres, l'anneau pastoral en diamants. Le Pape est ensuite monté au Vatican, où le général en chef, représentant la France, a pris congé de l'hôte sacré qu'il avait ramené dans son palais. Aussi longtemps que le général avait accompagné le Pape, le cri de *viva il Papa!* s'était seul fait entendre; mais quand il est sorti du Palais du Vatican, après y avoir eu laissé le Saint-Père, la foule a crié: *vive la France! vivent les Français!* C'est bien la France, en effet, qui a rendu le Pape à Rome et Rome au Pape. Le Saint-Père le reconnaissait aujourd'hui avec effusion, et il disait, en voyant l'accueil enthousiaste que lui faisait notre armée: « J'en suis bien heureux, non pas seulement pour moi, car je ne doutais pas des Français, mais pour... »

« Quant à la France, je ne sais pas trop si elle a compris, si elle comprend encore ce qu'elle a fait; mais Dieu, sans doute, le sait pour elle; et en voyant la scène d'aujourd'hui, on ne peut que dire: *Gesta Dei per Francos.*

« Le soir, la ville entière n'offrait qu'une vaste masse de lumière. Si quelques dômes avaient pu rester sur l'accueil fait au Pape, l'illumination de la nuit aurait suffi pour les détruire. Ce qu'elle avait surtout de remarquable, c'était l'universalité. Il n'y avait pas une place, pas une rue, pas une ruelle, pas une maison, pas une fenêtre qui n'eût ses lanternes, ses lampions et ses cierges; pas une humble porte qui n'eût son bout de chandelle. Comme spectacle, c'était merveilleux. Je doute que comme effet de lumière il y ait dans le monde quelque chose d'aussi beau que nos Champs-Élysées avec la grande illumination en verres de couleur; mais il y avait de plus, ici, les monuments et les points de vue. Ainsi, la coupole de Saint-Pierre, illuminée de haut en bas, dominait la ville avec sa masse de feu; sur un autre point, le Pincio développait une véritable décoration de théâtre qui faisait l'admiration des artistes; ailleurs, la tour et le palais du Capitole se dessinaient en lignes de flammes; au sommet du grand escalier du Capitole, les grandes statues de Castor et de Pollux et la statue de Marc-Aurèle, laissées sans lumière, projetaient des ombres noires et gigantesques à travers la place. La longue rue du Borgo Nuovo, qui mène du pont Saint-Ange à Saint-Pierre, était recouverte d'une voûte de lanternes sous laquelle circulait une foule immense et joyeuse. Un des points les plus brillants aussi était la rue des Condotti, qui aboutit à la place d'Espagne, et au grand perron de la Scalinata. Les voitures découvertes circulaient librement à travers des haies de feu, et l'œil plongeait à chaque pas dans les rues et les ruelles dont pas une seule, je le répète, ne faisait défaut à la fête. Je ne sais s'il y avait ce jour-là quelques Romains protestants; mais à coup sûr ils avaient été eux-mêmes entraînés, sinon par le sentiment général, au moins par la beauté de la scène, et ils s'y étaient mêlés malgré eux.»

« Nous lisons dans une autre correspondance :

« Hier soir, l'illumination a été générale: les officiers français disent qu'ils n'ont jamais rien vu de semblable à cette journée du 12 avril. Les Romains, de leur côté, sont pleins d'admiration pour vos soldats, leur étoge est dans toutes les bonnettes, et par

leur tenue, leur attitude, par les sentiments qu'ils exprimaient avec tant d'élan et d'enthousiasme, ils sont au dessus de tous les éloges. On les a vus, par un mouvement spontané, se jeter à genoux au passage du Saint-Père, et le peuple applaudissait.

« Il paraît que le Pape recevra jeudi tous les officiers de l'armée, et l'on espère même qu'il bénira toutes nos troupes, qui seraient, pour cette cérémonie, réunies dans une des cours intérieures du Vatican. C'est M. le général en chef qui a demandé cette faveur, et le Pape l'a accordée avec la grâce la plus parfaite. Après la présentation du corps diplomatique, M. le général s'approcha du Pape et lui dit : « Saint-Père, j'ai une grâce à vous demander.—Elle vous est accordée d'avance, répondit le Pape; que désirez-vous?—Je désirerais, Saint-Père, vous présenter mes officiers.—Ce sera pour moi un bonheur de les recevoir; quel jour voulez-vous?—Nous prendrons, Très-Saint-Père, celui qui conviendra à Votre Sainteté.—Eh bien! alors, jeudi j'aurai le plaisir de vous voir avec tous vos braves officiers. »

« C'est le Pape qui a adressé le premier la parole au corps diplomatique, en le remerciant de lui avoir été fidèle dans l'exil et de l'avoir reconduit dans sa ville. M. Martinez de la Rosa a répondu en deux mots : « Le corps diplomatique n'a fait qu'accomplir son devoir. Il espère que le retour de Votre Sainteté à Rome portera bonheur à cette ville et sera un gage de paix pour le monde entier. »

« Lorsque le Saint-Père eut remonté dans ses appartements avec le sacré-collège et le corps diplomatique, la foule l'a suivi, et plusieurs ont pu pénétrer presque dans son cabinet. On m'assure qu'un prêtre français qui avait suivi le flot, sans trop savoir où il allait, ayant été reconnu par le Saint-Père, en a reçu des marques particulières de bienveillance. Le Pape avait déjà honoré d'une semblable faveur trois prêtres français que le rabat avait signalés à son attention lorsqu'il descendait de voiture, à la porte de St-Jean-de-Latran. On voit que le Saint-Père tâche de toutes manières de faire comprendre combien il apprécie les services rendus par la France au Saint-Siège; Pie IX aime la France; il le disait dernièrement à un de nos nationaux, qui lui répondit avec franchise : « Et vous avez bien raison, Très-Saint-Père, parce que personne au monde ne vous aime et ne vous est plus dévoué que le peuple français. »

Il se confirme qu'une tentative coupable a eu lieu aux abords du palais Chigi. Les révolutionnaires ont fait partir un pétard pour effrayer la population et l'empêcher d'aller au devant du Saint-Père. Une autre tentative a eu lieu au Quirinal. Trois individus avaient entrepris de mettre le feu à la porte du palais. Une patrouille de carabiniers les mit en fuite. Les factieux en ont été pour leurs frais. Ils ont été écrasés par le triomphe de Pie IX.

—A l'occasion de sa rentrée à Rome, Pie IX a fait distribuer aux pauvres vingt-cinq mille écus romains.

Encore de la Tempérance.

Les zélés apôtres de la tempérance ont dû voir, avec plaisir, les efforts qu'on a faits dans les environs de Québec, pour obtenir de la législature une bonne loi de licence. On a reçu, sans doute, avec un plaisir égal la formule de requête que nous avons donnée,

à la réquisition de nos amis. Cette formule n'est qu'un fond d'idées, assurément bonnes et approuvées de tous ceux auxquels nous avons pu les communiquer: Si on obtenait une loi basée sur ces idées, [ou semblable à celle du Wisconsin] nul doute que la tempérance se maintiendrait sans d'choir en rien, et qu'elle s'établirait partout, même dans les racoins les plus inaccessibles à cette vertu.

Tous conviennent que le commerce des boissons, demeurant tel qu'il est, ou ne subissant que de légères modifications, sera toujours funeste à la tempérance, et finira par la tuer totalement, dans un avenir peu éloigné, et replongera le peuple dans la dégradation d'où il a été tiré, par le zèle des envoyés de Dieu. Mais cette réforme absolument nécessaire ne sera pas accordée, si nous ne pétitionnons pas en masse, en fournissant un projet de loi tel, ou à peu près, que la formule donnée.

L'an dernier, il a été présenté quelques requêtes à la législature. On ne savait pas trop alors quelle était la disposition de nos législateurs à cette égard. On avait que des espérances. Aujourd'hui ces espérances, sont devenues des certitudes. Les requêtes en question furent peu nombreuses comparativement à la population de cette province. Cependant elles ont suffi pour fixer sérieusement l'attention de la législature. On s'en convaincra en lisant notre article publié dans le *Journal* du 18 avril. Mais ces requêtes, il le faut bien comprendre, ne sont pas suffisantes pour obtenir une loi vraiment bonne. En général ces requêtes demandent la suppression des auberges dans leurs localités respectives, et rien de plus. Ce qui n'est certes pas assez. Il faut présenter un projet de loi basé sur les besoins moreau du peuple. Nos législateurs, avec toute leur angesse et leurs lumières, ne sont pas à portée de bien connaître les maux du peuple, ni les moyens d'y remédier, comme le prêtre et les autres citoyens respectables, qui vivent habituellement au milieu de lui, et qui gémissent tous les jours sur ses misères si grandes et si communes, filles légitimes du vice de l'intempérance.

Il serait donc nécessaire que les paroisses, qui ont déjà pétitionné, renouvelassent leurs pétitions de la manière suggérée ici, et que celle qui ne l'ont pas encore fait, le fissent au plutôt. On a lieu de croire que les requêtes seront cette année plus nombreuses que l'année dernière et qu'elles encombreront, pour ainsi dire, les tables de la législature. Car depuis ce temps la tempérance a fait beaucoup de progrès. Tout le district de Québec et celui de Trois-Rivières sont maintenant enrôlés sous sa glorieuse bannière, et plus des trois quarts de celui de Montréal, sans compter les progrès incessants des Rechabites dans le Haut-Canada et les townships de l'est.

Mais laissons le district de Montréal de côté. Il a ses apôtres et a formulé sa requête sous leur dictée. Celui de Québec doit l'imiter en formulant la sienne dans le même sens. C'est ce qui a été fait, grâce à Dieu; il n'y plus qu'à adopter unanimement cette requête, en lui faisant tel amendement jugé nécessaire. Déjà quelques paroisses l'ont fait; espérons que le très grand nombre suivra cet exemple, et que le mouvement des campagnes entrainera la cité avec lui. Car la ville ne peut pas rester oisive quand tout se remue autour d'elle. Elle est le cœur du district; si elle continue à détailler le poison, nous n'avons pas d'espoir de motiver les campagnes, ni de les conserver après les avoir

tégérées. Nous sommes donc en droit de demander à la ville, notre mère et notre cœur, de se mettre à la tête du mouvement que nous nous efforçons d'exciter partout. Faisons des vœux pour qu'elle exauce une prière si légitime.

Par ordre de plusieurs amis de la tempérance.

Parlement Provincial.

L'ouverture de la troisième session du 3^e parlement des Provinces du Canada a eût lieu Mardi, à 3 heures de l'après midi, à Toronto. Voici le discours d'Ouverture, prononcé par Son Excellence le Gouverneur-Général.

Honorables Messieurs du Conseil Législatif, et Messieurs de l'Assemblée Législative,

Je regrette profondément d'avoir à vous annoncer la mort de la Reine Douairière, dont les vertus la rendaient chère à toutes les classes des sujets de Sa Majesté.

Les occurrences de l'année dernière, et la nécessité de procurer un local convenable pour les séances du parlement, m'ayant imposé le devoir de prendre en considération, pendant la vacance, le sujet important de l'adresse de la Chambre d'Assemblée, de la dernière session, relativement aux lieux où la Législature devait s'assembler à l'avenir, j'ai cru devoir, après mûre délibération, vous convoquer ici.

Les changements importants qui viennent d'être faits aux lois de navigation, et les améliorations effectuées aux canaux provinciaux, tendront, je l'espère, à avancer essentiellement les intérêts commerciaux de la province, et à attirer par la route du Saint-Laurent une portion considérable de l'émigration d'Europe à ce continent.

Ce m'est un grand plaisir du pouvoir vous informer que des avis récents d'Angleterre indiquent une amélioration marquée dans la valeur des fonds publics canadiens sur le marché britannique. Vos délibérations, j'en suis persuadé, tendront à encourager la confiance renaissante.

Je sens de quelle importance il est pour ces colonies que le commerce entre les provinces anglaises de l'Amérique du Nord soit affranchi de toutes restrictions. J'ai été, pendant la vacance, en communication à ce sujet avec les lieutenants-gouverneurs de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Île du Prince-Edouard, et avec le gouverneur de Terre-Neuve. Je recommande à votre considération la convenance de donner à ce gouvernement des pouvoirs qui le mettent en état de répondre aux avances des autres colonies dans un esprit libéral.

L'acte passé à la dernière session pour établir un commerce réciproquement libre entre le Canada et les Etats-Unis dans certains articles du produit naturel des deux pays n'est pas encore entré en opération. Je suis informé qu'une mesure correspondante est maintenant sous considération dans le congrès des Etats-Unis.

Par un acte passé à la dernière session du parlement impérial, tout le contrôle des postes intérieures dans l'Amérique Septentrionale anglaise est dévolu aux autorités provinciales et quelque mesure ultérieure qui soient nécessaires de la part de la législature canadienne, pour assurer aux habitants de ces provinces les bienfaits d'un tarif postal à bas prix et uniforme, j'ai la confiance que vous serez prêts à les adopter.

La convenance d'augmenter la représentation parlementaire de la province occupera probablement votre attention.

Il sera soumis à votre considération une mesure fondée sur le rapport des commissaires chargés de faire une enquête sur la conduite, la discipline et l'administration du pénitencier provincial, la richesse et la population croissante de la province, et l'aversion de plus en plus prononcée pour la peine capitale, rendant très-important que la discipline établie dans le pénitencier et les prisons de la province soit efficace, autant que possible, pour la prévention des crimes et la réformation des criminels.

Je vous ferai mettre sous les yeux des communications qui m'ont été transmises par le principal secrétaire d'état pour les colonies, de la part des commissaires pour l'avancement de l'exposition de produits de l'industrie de toutes les nations qui doit avoir lieu en 1851. J'ose exprimer l'espoir que l'industrie et les productions du Canada seront convenablement représentées dans cette intéressante occasion.

Conformément à un acte de la dernière session, la pratique et la procédure de la cour de chancellerie du Haut-Canada ont été placées sur un pied uniforme propre à faciliter l'expédition des affaires de la cour et à diminuer les frais pour les

plaideurs. Je vous ferai communiquer des copies des règles qui ont été promulguées dans ce but.

Je recommanderais comme analogue, et peut-être d'une égale importance, l'examen de la juridiction et de la pratique des cours inférieures dans cette partie de la province, en vue de l'extension de leur sphère et de leur utilité, en diminuant autant que possible les frais des justes.

Le règlement des municipalités, la construction de prisons et de salles d'audience dans le Bas-Canada, le tirage et la composition des jurys, et la répartition des taxes locales dans le Haut-Canada, sont des sujets qui sans doute occuperont votre attention.

Messieurs de la Chambre d'Assemblée,

Je vous ferai soumettre les comptes publics et les estimations pour l'année. Je recommande à votre attention une enquête sur les recettes et les dépenses de la province. Je compte sur votre empressement à accorder les subsides qui sont nécessaires pour le service public et pour le maintien du crédit provincial.

Honorables Messieurs, et Messieurs,

J'ai cru qu'il était de mon devoir, dans l'exercice de la prérogative qui m'est confiée, de marquer de la désapprobation de Sa Majesté la conduite de certaines personnes, tenant des commissions sous le bon plaisir de la couronne, qui ont avoué foiblement le désir d'amener la séparation de cette province d'avec l'empire dont elle fait partie. J'ai lieu de croire que les vues manifestées par ces personnes, et par celles qui agissent de concert avec elles, n'ont trouvé faveur auprès d'aucune portion considérable des sujets de Sa Majesté. La grande majorité du peuple de la province a donné, dans cette conjoncture, des preuves non équivoques de loyauté envers la Reine et d'attachement à la connexion avec la Grande-Bretagne.

Il attend de son propre pays le redressement des griefs dont l'existence serait prouvée, et l'adoption de mesures d'améliorations propres à assurer son bonheur et sa prospérité.

Je m'assure que la confiance placée dans la sagesse du parlement sera justifiée par vos actes, et que tandis que vous n'épargnez pas les abus, vous ne troquez pas contre des nouveautés des droits chers aux sujets britanniques, et n'abandonnez pas ces principes de bonne foi, de morale et de liberté constitutionnelle dont la stricte observation a permis à la Grande-Bretagne, avec la permission de Dieu, de traverser intacte bien des périls.

— Nous avons le plaisir d'annoncer à nos lecteurs, que nous recevrons, comme par le passé, du siège du gouvernement, une correspondance régulière de ce qui se passera en Chambre pendant la présente session.

Nous aimons à attirer l'attention de nos lecteurs, sur l'important ouvrage intitulé: "Le lendemain de la Victoire," que nous publions actuellement dans notre feuille. Cet ouvrage, écrit par un des écrivains les plus distingués de la France, M. Louis Venillot, rédacteur-en-chef de l'*Univers*, mérite d'être lu et médité profondément. C'est un livre écrit dans l'intérêt du peuple, afin de le prémunir contre la séduction de la démagogie et l'empêcher de tomber dans l'abîme que lui creuse sous ses pas, *les Vautours* à face humaine, comme ils s'en trouvent sous toutes les formes des gouvernements, qui veulent l'entraîner dans les voies révolutionnaires sous de vains prétextes et le plus souvent pour satisfaire leurs penchants égoïstes et passionnés. Bah! qu'est-ce que ça fait qu'il y ait ou non des flots de sang répandus, pourvu qu'un principe soit sauvé!

A propos de cet ouvrage, nous lisons ce qui suit dans la correspondance Lyonnaise des *Mélanges* :—

"L'auteur parle comme s'il avait eu une vision de ce que seraient les êtres qu'il montre à ses lecteurs une fois parvenus aux honneurs suprêmes. Cette vision, qui ne l'a pas eue? Qui n'a entrevu par la pensée le lendemain de la victoire du socialisme sur la société, le pouvoir renversé pour faire place non pas un autre pouvoir, mais à l'avènement de l'archi-anarchie les lois humaines déchirées après que la loi divine a été effacée des cœurs, toutes les passions cruelles et brutales déchaînées, toutes les fureurs aujourd'hui mal contenues éclatantes à la fois, fureurs contre lesquelles ni la religion, ni la propriété, ni la famille, ni l'innocence des enfants, ni la chasteté des femmes, ni les plus saintes vertus ne trouveront ni grâce ni pitié. Qui n'a reculé d'épouvante en songeant à l'avenir? Nos cités seraient en feu, nos rues et nos maisons teintes du sang de nos amis, de nos frères, de nos enfants et de nos femmes? Cette vision, on l'écarte de sa pensée avec autant de précipitation qu'on écarte une peinture pleine de terreur qui vous fait faillir le cœur. On ferme les yeux pour ne point voir, on s'étourdit pour ne pas réfléchir, et on danse à cœur joie sur un

volcan en attendant que le cratère s'entr'ouvre. Il y a dans le nombre des peureux qui ont pris d'infailibles mesures pour fuir en pays étranger ! Les lâches ! chercher leur salut dans la fuite ! Mais ce ne sont pas des français ? car tout bon français doit faire face au péril ; il doit le défier."

Le Révd. M. Baillargeon, curé de Québec, vient d'être nommé par Nos Seigneurs les Evêques des Canadas-Unis, assemblés en Conseil à Montréal, agent à Rome pour représenter les intérêts de l'Eglise du Canada, auprès du Saint Siège Apostolique. Malgré la douleur que ya causer la retraite de ce bien-aimé curé dans chaque famille de cette paroisse, nous applaudissons de tout notre cœur à un choix si heureux et si digne du mérite et des vertus qui font la gloire et l'ornement de ce zélé missionnaire.

La Lioux qui était tombée dans le plus profond assoupissement depuis quelques mois, vient enfin de se relever,—après de nombreux efforts convulsifs,—avec une adresse à la main, recommandant une "Confédération des provinces britanniques de l'Amérique," et accompagné d'un projet de pétition adressé au gouvernement impérial, afin d'obtenir ce qu'ils désirent. Mais nous voyons que cette adresse publiée déjà depuis plusieurs jours dans les journaux anglais de cette ville, n'a pas trouvé d'ap- puis.

L'honorable M. MERRITT, le nouveau Commissaire des Travaux Publics, a été réélu sans opposition par les électeurs du comté de Lincoln.

Nous avons reçu le premier numéro du *Citoyen, Journal Politique, Religieux, Littéraire et des Familles*, publié au Détroit, (Etats-Unis.) Ce journal consacré aux intérêts des Canadiens-français, sera neutre en politique, laissant les partis se battre à la plume, sans s'en mêler. Il est publié tous les samedis, par L. J. POULIN, propriétaire. Abonnement, 10s. par année.

Nous avons lu avec plaisir le prospectus de notre habile et entreprenant compatriote M. Siméon Larochelle, de St. Anselme, pour l'établissement d'une manufacture de drap, &c., qu'il se propose de fonder sous peu. Le capital nécessaire demandé est de £2,000 divisé en part de £25. Nous sommes persuadés que M. Larochelle rencontrera sans trop de difficultés les fonds nécessaires pour son entreprise.

Les steamers "Dispatch" et "Commerce" sont venus en collision, près du port Maitland, sur le lac Erié, la semaine dernière et plus de 38 personnes se sont noyées parmi lesquelles on comptait 1 officier, 24 soldats, 13 femmes et plusieurs enfants. Il paraît que le tableau était triste à voir, et que rien ne saurait égaler la confusion, les cris terribles des hommes, les lamentations et les sanglots des femmes et des enfants qui se faisaient entendre lors de l'accident.

La fièvre jaune fait de grands ravages à la Havane et au Brésil. La plupart des magasins dans cette dernière ville sont presque tous fermés.

⚡ Nous terminons dans le numéro de ce jour, notre article sur les *Droits Politiques*. C'est par erreur, que le mot *Fin* a été inséré dans l'avant dernier numéro.

NÉCROLOGIES.

Vendredi, 3 mai, à St. Thomas, district de Québec, est mort subitement, M. Joseph Vallée, prêtre du diocèse de Montréal, que ses infirmités avaient forcé de se retirer au milieu de sa famille dans le cours de l'année dernière. Cet excellent prêtre était originaire de Québec ; il avait complété sa

50ème année et était dans sa 26ème de Prêtrise. Il appartenait à la Caisse Ecclésiastique de St. Jacques, à la Société d'une Messe, à la Congrégation du petit séminaire de Québec.

Nous avons appris avec douleur, la mort d'un autre prêtre, le Revd. M. Maxime Tardif, âgé de 29 ans. Il était depuis longtemps malade chez son frère, M. le curé de St. Pierre, (Isle d'Orléans.) Ses funérailles ont eu lieu lundi, au milieu d'un concours très considérable de personnes qui étaient venues de la villes et des paroisses voisines ; pour lui rendre le dernier tribut que son estime avait su conquérir durant sa vie mortelle. Un grand nombre de prêtres de la ville et des paroisses circonvoisines y étaient présents.

Les préparatifs pour une expérience d'une haute importance sont en train de se faire. Il s'agit, au moyen d'un ballon captif qui s'élèvera à une hauteur de 300 mètres, de tenir suspendu comme un petit soleil, au dessus de la capitale, un puissant phare électrique organisé d'après les belles découvertes modernes. On espère avec cet appareil, quand le temps sera calme, pouvoir illuminer un quart des quartiers de la rive droite de Paris.

CHAMBRES DES NOTAIRES DE QUÉBEC.

6 Mai, 1850.

Jean Baptiste Talbot, Ecuyer, de St. Patrice, de la Rivière du Loup, et Hubert Pamphile Cimon, Louis Falardeau, Charles Parent, Louis Lavoie et George Garden Forsyth, Ecuyers, de Québec, ont été admis à pratiquer comme Notaires Publics dans et pour le Bas-Canada. Messieurs Narcisse Légaré et Louis Demers, de Québec, et Thomas Brassard, de la Malbaie, ont été admis à l'étude du Notariat.

JOS. LAURIN,
Secrétaire.
C. N. Q.

⚡ Les correspondances des lettres reçues, au prochain numéro.

NAISSANCE.

A Toronto, le 1er du courant, la dame de L. F. Berthelot, écr. à mis au monde un fils.

BUREAU DE L'ÉDUCATION, EST,

Montréal 6 mai 1850.

Il a plu à SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR-GÉNÉRAL, de nommer les Messieurs suivants respectivement Commissaires d'Ecole, pour les localités ci-après mentionnés, savoir :

Messieurs F. Durocher, John Kane, Louis Mathieu, André Bouchard et J. B. Gaudin, Municipalité Scolaire de Bagot, Comté de Saguenay.

Nazaire Boucher, Jean Harvey, Pierre Gauthier, Abraham Gagnon et Chrys. Gauthier, Municipalité Scolaire de Chicoutimi, Comté de Saguenay.

Révérénd Fred. Caron, Magloire Plante, Aug. Jacques, Paul Poirier et Ant. Audet dit Lapointe, Municipalité Scolaire de St. Frédéric, Comté de Dorchester.

Frs. Lemay Poudrier, Romuald Gagnon et Moïse Provancher, Municipalité Scolaire de Samoset, Comté de Mégantic.

Noël Haut dit Couturier, Pierre Castonguay, Eugène Sirois, Florentin Sirois, et Frs. Bossé, Municipalité Scolaire de Ste. Hélène, Comté de Kamoutaska.

J. B. Pouliot, Thomas Jones, Jos. E. Hudon, Thomas Jarvis et Geo. Pelletier, Municipalité Scolaire du Village de St. Edouard de la Rivière-du-Loup, Comté de Rimouski.

Montréal, 10 Mai, 1850.

Il a plu à SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR-GENERAL, ériger et faire le changements suivants de Municipalités Scolaires, savoir :

Diviser la Municipalité du Bic, Comté de Rimouski, en deux Municipalités Scolaires séparées, savoir, celle de Ste. Cécile, comprenant la paroisse de ce nom et ayant les mêmes limites, et celle de St. Fabien, comprenant la paroisse de ce nom, et aussi les mêmes limites.

Ériger le Township de Bolton, Comté de Stanstead, en une Municipalité Scolaire, ayant les mêmes limites que celles assignées au dit Township.

Séparer la nouvelle paroisse de St. Frédéric, Comté de Dorchester, des anciennes Municipalités Scolaires de St. Joseph et Broughton, et les ériger en une Municipalité Scolaire séparée ayant pour limites celles qui lui sont conomiquement assignées.

Ériger le reste de la paroisse de St. Joseph, Comté de Dorchester, en une Municipalité Scolaire, ayant pour limites celles qui sont actuellement assignées à la dite paroisse.

Ériger le reste du Township de Broughton, Comté de Mégantic, en une Municipalité Scolaire.

Séparer la nouvelle paroisse de Ste. Julie, Comté de Mégantic, de l'ancienne Municipalité de Somerset, et l'ériger en une Municipalité Scolaire séparée, ayant pour limites celles qui lui sont canoniquement assignées.

Ériger le reste du Township de Somerset en une Municipalité Scolaire séparée.

Séparer le village de la Rivière-du-Loup, Comté de Rimouski, de l'ancienne Municipalité de ce nom, et l'ériger en une Municipalité Scolaire séparée sous le nom de Municipalité Scolaire du Village de St. Edouard de la Rivière-du-Loup, ayant pour limites celles assignées à la Municipalité Rurale du dit Village.

Ériger le reste de la ci-devant Municipalité de la Rivière-du-Loup, Comté de Rimouski, en une Municipalité Scolaire séparée sous le nom de Municipalité Scolaire de la Rivière-du-Loup.

Ventes par le Schérif.

POUR LE MOIS DE MAI.—DISTRICT DE QUÉBEC.

N^o. 705.—Louis Gagnon, père, contre Joseph Caron.—Une terre de dix-huit perches treize pieds et six pouces de front sur quarante arpents de profondeur, située dans le quatrième rang de la susdite paroisse de St. Roch.—Pour être vendue à la porte de l'église de la dite paroisse St. Roch, le vingt-huitième jour de mai prochain, à dix heures du matin.

N^o. 525.—François Samson, cultivateur, contre Joseph Grenier, cultivateur.—Une terre située en la paroisse de St. Elzéar de Liniers, Concession St. Olivier, contenant environ deux arpents de profondeur avec une maison, grange et étable, et une charpente de maison dessus construite, circonstances et dépendances.—Pour être vendue à St. Elzéar, le 28 mai à dix heures du matin.

N^o. 2241.—La Banque de Québec, contre Pré-

déric William Alport et John Glass,—deux certain, lots de terre situés dans le faubourg St. Roch de Québec, dont l'un contient 37 pieds et demi de front sur 107 pieds de profondeur, et l'autre 37 pieds et demi de front sur 109 pieds de profondeur. Pour être vendus à St. Roch de Québec, le 28 mai prochain, à dix heures du matin.

N^o. 1856.—Gervais Boucher, cultivateur, contre Prudent Couture, et Dame Angélique Fleury,—1. Une terre située dans le troisième rang des concessions de la paroisse St. Gervais, de la contenance de trois arpents de front sur 40 arpents de profondeur,—avec une maison, grange, étable, et un moulin à scie en bois dessus construits.—2. Trois quarts d'arpent de terre de front dans le dit troisième rang de St. Gervais, sur 40 arpents de profondeur,—avec ensemble moitié de la maison dessus construite.—3. Une terre de trois arpents de front située dans le troisième rang de St. Gervais, sur 35 arpents de profondeur,—avec ensemble une maison, hangar et étable dessus construits, circonstances et dépendances.—Pour être vendus St. Gervais, le 28ème jour du mai prochain, à dix heures du matin.

N^o. 1315.—Philippe Pouliot, p^rce, cultivateur, contre Noël Levergne dit Renaud,—Une terre de 3 arpents de front sur 40 arpents de profondeur, située en la dite paroisse de St. Charles, au premier rang du sud de la rivière Boyer,—avec ensemble les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.—Pour être vendue à St. Charles le 28ème jour de mai prochain, à dix heures du matin.

N^o. 667.—Charlotte Suzanne Thomson, contre Henri-Leith,—1. Un emplacement situé au faubourg St. Vallier, en la paroisse St. Roch de Québec, étant le numéro huit sur la Notre-Dame des Anges, contenant 40 pieds de front sur 52 pieds de profondeur,—avec en outre une maison en bois non finie dessus construite, circonstances et dépendances.—2. Un autre emplacement situé au même lieu, étant le numéro sept sur la rue Notre-Dame des Anges, contenant 40 pieds de front sur 52 de profondeur.—Pour être vendus à St. Roch de Québec, le 28ème jour de mai prochain, à dix heures du matin.

No. 841.—William Johnston, marchand, contre James Murphy,—Un lot de terre situé en la paroisse de Ste. Catherine de Fossambault, dans le comté de Porneuf et district de Québec, étant le numéro trente-et-un dans le cinquième rang de la seigneurie de Fossambault, contenant en tout trois arpents de front sur quarante-huit arpents de profondeur.—Pour être vendu à Ste. Catherine de Fossambault, le vingt-neuvième jour de mai prochain, à dix heures du matin.

No. 120.—Henri Martin, marchand, contre Barnabé Fiola.—1. Trois arpents de terre de front plus au moins sur quarante arpents de profondeur, situé dans le quatrième rang de la paroisse St. Germain, seigneurie de Rimouski,—avec un moulin à scie et autres bâtisses dessus construites.—Une terre de deux arpents de front sur quarante de profondeur plus ou moins, située dans le deuxième rang de la dite seigneurie de Rimouski,—avec une maison, grange, étables et autres bâtisses dessus construites.—Pour être vendus à St. Germain de Rimouski, le vingt-huitième jour de mai prochain, à dix heures du matin.

Imprimé et Publié pour les Propriétaires, par Stanislas Drapeau, 5, Rue des Jardins.